



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/47/398  
23 septembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
Point 78 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Rapport sur les tendances et perspectives mondiales en ce qui concerne les produits de base, eu égard en particulier à la situation des pays en développement tributaires de ces produits, compte tenu des résultats de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 25	4
A. Résumé de l'évolution de la situation et des perspectives en ce qui concerne les produits de base depuis le rapport présenté à l'Assemblée à sa quarante-cinquième session .....	2 - 12	4
1. Evolution récente .....	2 - 9	4
2. Perspectives .....	10 - 12	7
B. Résumé des engagements relatifs aux produits de base pris lors de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	13 - 25	8

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
1. Objectifs .....	14	8
2. Politiques et mesures .....	15 - 20	8
3. Conférence mondiale sur les produits de base	21 - 24	10
4. Rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	25	11
 II. EVOLUTION RECENTE DU FONCTIONNEMENT ET DU DEGRE DE TRANSPARENCE DES MARCHES DES PRODUITS DE BASE .....	 26 - 59	 11
A. Tendances de l'offre, de la demande, des stocks, des prix et du commerce des produits de base .....	26 - 42	11
1. Denrées alimentaires de première nécessité ...	27 - 30	12
2. Boissons tropicales .....	31 - 32	15
3. Oléagineux et huiles végétales .....	33 - 34	18
4. Matières premières agricoles .....	35 - 37	18
5. Minéraux et métaux .....	38 - 42	21
B. Evolution récente des mécanismes de formation des prix des produits de base .....	43 - 46	25
C. Coopération entre producteurs et consommateurs ...	47 - 59	26
1. Produits agricoles .....	47 - 54	26
2. Minéraux et métaux .....	55 - 59	27
 III. CHANGEMENTS DANS LE SECTEUR DES PRODUITS DE BASE AYANT UNE INCIDENCE PARTICULIERE SUR LA DEPENDANCE A L'EGARD DES EXPORTATIONS DE CES PRODUITS .....	 60 - 102	 29
A. Evolution de la productivité dans le secteur des produits de base .....	60 - 71	29
1. Contribution des progrès technologiques à l'accroissement de la productivité .....	62 - 70	29
a) Agriculture .....	62 - 65	29
b) Industrie extractive .....	66 - 70	30
2. Bénéfices découlant des progrès technologiques et des réductions des coûts de production ....	71	32
B. Evolution récente dans la transformation et la commercialisation des produits de base .....	72 - 78	33
C. Changements dans la dépendance à l'égard des exportations de certains produits de base dans les pays en développement .....	79 - 88	35

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
D. Evolution de l'aide internationale en faveur des pays en développement tributaires des produits de base .....	89 - 102	39
IV. L'ACCES AUX MARCHES DES PRODUITS DE BASE .....	103 - 112	43
Conditions d'accès aux marchés et progrès des négociations d'Uruguay concernant les produits tropicaux, les produits tirés des ressources naturelles et l'agriculture .....	103 - 112	43
V. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DEVELOPPEMENT DURABLE .....	113 - 144	45
Liens entre les produits de base et l'environnement et questions connexes touchant la gestion des ressources naturelles .....	113 - 144	45
1. Activités extractives .....	115 - 119	46
2. Pêcheries .....	120 - 125	47
3. Foresterie .....	126 - 133	48
4. Agriculture .....	134 - 144	50

Annexes

I. Mandat de la Commission permanente des produits de base .....	56
II. Grandes lignes de l'Accord international de 1992 sur le sucre .....	59

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi comme suite au paragraphe 13 de la résolution 45/200 de l'Assemblée générale, du 21 décembre 1990, dans laquelle cette dernière priait le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de lui présenter à sa quarante-septième session un rapport sur les tendances et perspectives mondiales en ce qui concerne les produits de base, eu égard en particulier à la situation des pays en développement tributaires de ces produits et compte tenu des résultats de la huitième session de la Conférence, en gardant à l'esprit les conclusions auxquelles la Commission des produits de base était parvenue sur cette question lors de sa quatorzième session.

### A. Résumé de l'évolution de la situation et des perspectives en ce qui concerne les produits de base depuis le rapport présenté à l'Assemblée à sa quarante-cinquième session

#### 1. Evolution récente

2. Les faits nouveaux survenus depuis le rapport présenté par le Secrétaire général de la CNUCED à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/45/442) ont confirmé que les divers éléments à l'origine de la crise mondiale actuelle des produits de base n'étaient pas passagers : pressions causant un excédent de l'offre sur la demande, prix réels des produits de base extrêmement bas, déficits récurrents des recettes d'exportation des pays en développement et dépendance croissante, ou au mieux constante, de la plupart des pays en développement producteurs de produits de base à l'égard de ces exportations, et nécessité d'améliorer la gestion des ressources naturelles pour protéger l'environnement.

3. Pour la plupart des produits de base, l'offre est excédentaire et s'accompagne d'une importante accumulation de stocks. La croissance de l'offre et de la demande a été relativement plus équilibrée pour certains minéraux et métaux, ainsi que pour les huiles végétales et les graines oléagineuses, alors que l'excédent de l'offre est particulièrement frappant dans le domaine des produits agricoles. Cette évolution est due à un ensemble de facteurs. Dans les pays développés, la surproduction a été encouragée par des politiques de subventions à la production et à l'exportation, en particulier dans le cadre de programmes de soutien agricoles. Selon les estimations de l'OCDE, le coût de ces programmes dans tous ses pays membres s'élevait à 320 milliards de dollars des Etats-Unis en 1991, ce qui représente plus de deux fois le montant total des recettes d'exportation de produits de base autres que les combustibles pour les pays en développement. Les gains de productivité résultant des progrès technologiques et de l'amélioration des méthodes de gestion ont également contribué à l'accroissement de l'offre et à l'amélioration de la qualité dans les pays tant développés qu'en développement. Ces derniers ont eu tendance à réorienter les ressources vers la production de produits de base exportables, pour assurer le service de leur dette et mettre en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, ce qui a encore aggravé le problème des excédents de produits de base.

4. Pour ce qui est de la demande de produits de base, et mis à part la Chine et des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, la stagnation de l'économie est, ces dernières années, demeurée le principal obstacle à son augmentation. En outre, la demande de matières premières a été affectée par le fait que la consommation de produits de base par unité de production a enregistré un recul durable dans les pays développés. Cependant, si cette régression s'est accélérée dans les années 80 pour les minéraux et les métaux, elle s'est très sensiblement ralentie pour les matières premières agricoles. Dans les pays en développement, les changements dans la consommation de matières premières par unité du PIB ont été moins évidents que dans les pays développés. C'est de plus en plus l'importance du secteur industriel dans le PIB, plutôt qu'une réorientation vers des branches grosses consommatrices de matières premières au sein de ce secteur, qui fait augmenter la demande de matières premières dans les pays en développement. En ce qui concerne les denrées alimentaires, dans les pays développés un faible taux d'accroissement démographique et un vieillissement sensible de la population, entraînant une réduction de la consommation par habitant, ont fait légèrement régresser la consommation. D'autres facteurs sont également intervenus - changements dans les habitudes alimentaires et les styles de vie, immigration - qui ont fait évoluer les préférences des consommateurs. Par contre, dans les pays en développement, la consommation de denrées alimentaires par habitant n'a cessé de croître, quoique plus lentement au cours des 20 dernières années 1/. En Europe centrale et orientale, la demande de denrées alimentaires de première nécessité s'est fortement accrue.

5. En termes réels 2/, les prix de tous les produits de base ont baissé 3/ au cours des années 80 à l'exception des bananes, du minerai de manganèse, du nickel, des bois tropicaux et du zinc, alors que l'instabilité des prix, mesurée en dollars, était inférieure de 35 % à ce qu'elle était dans les années 70. La baisse des prix a entraîné une chute des recettes d'exportation. Pour l'ensemble des pays en développement le déficit des recettes d'exportation de produits de base autres que les combustibles a représenté en moyenne 4,4 milliards de droits de tirages spéciaux (DTS) par an entre 1980 et 1989 4/.

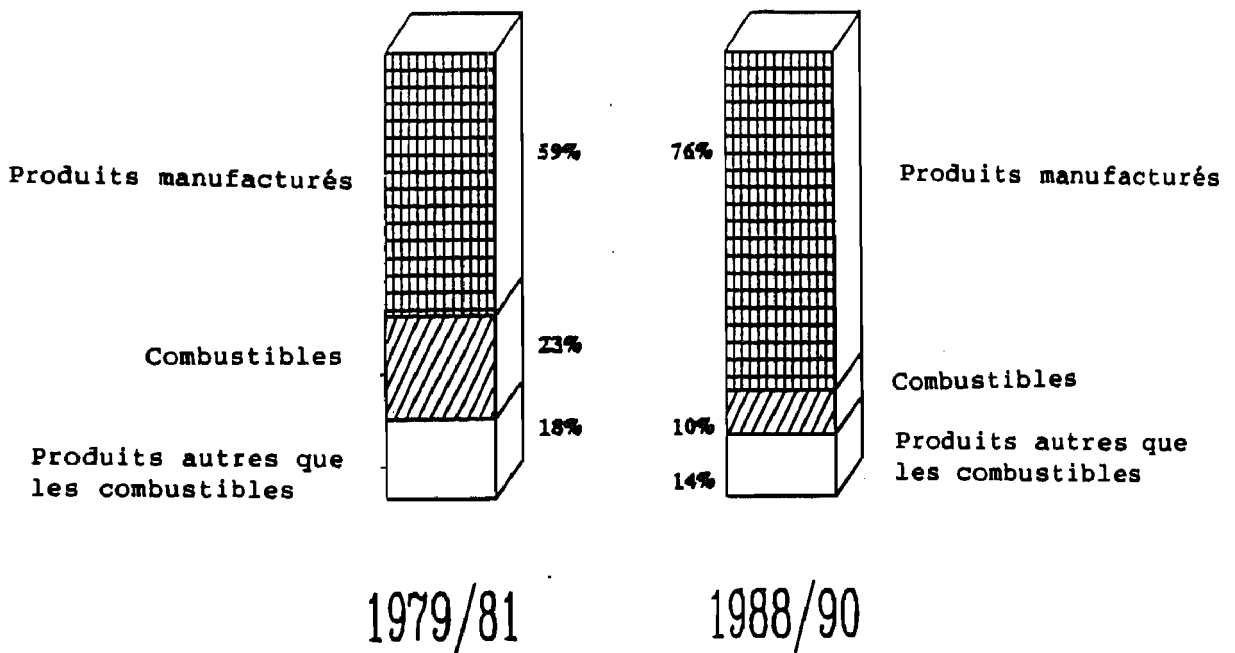
6. En raison de la chute des prix, la part des produits de base dans le commerce mondial est aussi tombée de 41 à 24 % au cours des années 80 (voir fig. 1). Etant donné que leur importance en tant qu'exportateurs de combustibles a diminué, la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits de base a régressé 5/, mais elle n'a guère changé en ce qui concerne les importations. Les pays développés à économie de marché ont absorbé une part croissante des importations des produits de base autres que les combustibles, alors que la part des pays d'Europe orientale a diminué.

7. La crise des produits de base est particulièrement préoccupante pour les pays en développement, dont la production, l'emploi et les recettes d'exportation sont encore très souvent fortement tributaires de ces produits - une situation qui n'a guère changé au cours des 10 dernières années - en

particulier dans les pays en développement d'Amérique et d'Afrique 6/. En outre, il leur est de plus en plus difficile de sortir de cette crise car, comme des études récentes l'on montré 7/, les pays en développement fortement tributaires des produits de base ont en général enregistré un taux de croissance bien plus faible, un taux d'investissement plus faible, une inflation plus forte, un niveau plus élevé d'endettement et moins de succès dans leurs efforts de diversification, dans la plupart des cas par suite d'une absence de mise en valeur des ressources humaines, de l'insuffisance de l'infrastructure et de la difficulté d'accès aux investissements.

Figure I.

Composition des échanges mondiaux



Source : Bureau de statistique de l'ONU : données commerciales, Comtrade 1979/90.

8. Alors que les pays en développement sont parvenus dans une certaine mesure à accroître leur participation à la transformation des matières premières agricoles et de certains minéraux et métaux tels que pétrole, fer et acier ou bauxite/alumine/aluminium, les résultats qu'ils ont obtenus dans le domaine des données alimentaires ont été moins satisfaisants. Les fonds disponibles pour favoriser la diversification dans les pays en développement ont diminué au cours des années 80, essentiellement parce que les flux de capitaux privés se sont contractés et se sont détournés des pays à faible revenu et très dépendants ainsi que du secteur des produits de base. Les ressources destinées à favoriser la diversification ont surtout été allouées à des économies plus importantes, plus diversifiées et moins tributaires des produits de base. Le financement compensatoire international demeure insuffisant pour contrebalancer l'aggravation des déficits.

9. Un autre fait nouveau survenu ces dernières années est l'importance prise par les considérations écologiques dans l'économie internationale. Il est notamment de plus en plus admis qu'aux fins d'une gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles, le prix de tous les produits finals doit refléter pleinement les dépenses encourues pour prévenir ou réparer la dégradation de l'environnement et la pollution.

## 2. Perspectives

10. En l'absence d'une action concertée aux niveaux national et international, les perspectives d'avenir dans le secteur des produits de base sont peu encourageantes : l'offre restera supérieure à la demande et les prix de la plupart des produits demeureront très bas.

11. En outre, de nouveaux facteurs compliqueront encore la situation, en particulier en ce qui concerne la demande, comme les changements qui se produisent actuellement dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans la Communauté des Etats indépendants. Leurs importations en provenance des pays en développement ont diminué de moitié environ en 1991 et cette tendance devrait vraisemblablement se maintenir au cours de la période de transition. D'un autre côté, la demande de produits tropicaux et agricoles pourrait augmenter à long terme. Les arrangements commerciaux régionaux entre pays développés, comme le Marché unique européen qui entrera en vigueur le 1er janvier 1993, la création d'un espace économique européen ou la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain entre les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique risquent de rendre encore plus difficile l'accès des produits de base de pays non membres à ces marchés. L'évolution démographique, dans les pays développés, marquée par la faiblesse, voire la stagnation de l'accroissement démographique et les modifications de la structure par âge de la population, continueront d'influencer la consommation des produits de base. De même, les questions environnementales, aux niveaux national aussi bien qu'international, continueront sans aucun doute d'avoir une incidence sur la production, la consommation et le commerce de ces produits; ainsi, les restrictions imposées dans les pays développés à l'emploi d'engrais chimiques et de pesticides, l'importance croissante des marchés de matériaux recyclés et les préoccupations grandissantes concernant les forêts

tropicales et l'épuisement des ressources naturelles pourraient avoir des conséquences importantes sur l'offre et la demande. Des arrangements commerciaux Sud-Sud comme le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le renforcement du Pacte andin, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la Communauté économique de l'Afrique pourraient, en stimulant les échanges au niveau interrégional, accroître la demande de produits de base.

12. La situation peu encourageante du secteur des produits de base pourrait compromettre la reprise dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les pays africains, fortement tributaires de ces produits. La communauté internationale se doit de réagir de manière efficace à la crise structurelle qui frappe ce secteur. Les engagements relatifs aux produits de base pris lors de la huitième session de la CNUCED constituent un premier pas vers les mesures concrètes qui permettront de résoudre ce problème.

B. Résumé des engagements relatifs aux produits de base pris lors de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

13. La CNUCED a tenu sa huitième session à Carthagène (Colombie), du 8 au 25 février 1992. La Conférence a adopté le document final "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène", dans lequel il a été convenu que le règlement des problèmes qui se posent dans le secteur des produits de base exigeait des politiques rationnelles, compatibles et cohérentes aux niveaux national et international.

1. Objectifs

14. En rappelant les objectifs principaux du programme intégré pour les produits de base, la Conférence est convenue que la communauté internationale devrait s'assigner les buts ci-après : a) améliorer le fonctionnement des marchés de produits de base en réduisant les distorsions qui influent sur l'offre et la demande; b) optimiser la contribution du secteur des produits de base au développement, notamment en contribuant à accroître la rentabilité et la productivité, renforçant ainsi la compétitivité; c) réduire progressivement la dépendance excessive à l'égard des exportations de produits primaires au moyen d'une diversification aussi bien horizontale que verticale de la production et des exportations; d) améliorer l'accès des produits de base aux marchés en éliminant progressivement les obstacles au commerce international; e) améliorer la transparence du marché et f) assurer une gestion convenable des ressources naturelles en vue d'aboutir à un développement durable.

2. Politiques et mesures

15. La Conférence est convenue que, pour atteindre ces buts, il fallait mettre en oeuvre tout un éventail de politiques et de mesures.



16. Elle a demandé instamment aux producteurs et aux consommateurs de divers produits de base de renforcer et d'améliorer leur coopération afin de permettre un fonctionnement optimal des marchés de produits de base grâce à une plus grande transparence. Elle a également reconnu la nécessité de poursuivre les négociations de fond entre producteurs et consommateurs et, à cet égard, de s'occuper en particulier des accords sur le cacao, le café, le sucre et les bois tropicaux.

17. En ce qui concerne les politiques nationales en faveur des produits de base, la Conférence a reconnu que les pays devaient avoir une politique intérieure et un cadre institutionnel qui encouragent la diversification et accentuent la compétitivité afin de renforcer la contribution du secteur des produits de base au développement. Pour ce faire, des stratégies globales relatives au secteur des produits de base devraient prévoir l'instauration de conditions nationales permettant d'encourager la mobilisation d'un financement intérieur et international; l'octroi d'incitations spécifiques à l'entreprise privée et à l'investissement privé; la mise en place et la maintenance d'infrastructures relatives aux produits de base; la prestation de services d'appui et de formation pour la mise en valeur des ressources humaines, et un appui aux programmes de recherche sur les produits de base. Les stratégies devraient également viser à améliorer la compétitivité des exportations traditionnelles de produits de base, encourager la diversification horizontale et verticale et s'intéresser en particulier aux infrastructures financières et physiques d'appui au commerce des produits de base.

18. La Conférence a également reconnu que la coopération internationale devrait compléter et soutenir les politiques nationales relatives aux produits de base. Cette coopération pourrait prendre diverses formes :

a) Adoption par les pays développés de politiques propices à la croissance et à la stabilité globales;

b) Octroi d'un appui approprié aux politiques nationales relatives aux produits de base des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché, notamment grâce à une coopération technique et financière suffisante et adéquate pour le développement des produits de base;

c) Amélioration des conditions d'accès aux marchés pour les produits de base par la suppression des obstacles au commerce ainsi que par la réduction sensible et progressive des types de mesures de soutien qui favorisent une production non compétitive;

d) Libre circulation des informations et des connaissances scientifiques pour rendre possibles les innovations et le transfert de technologie aux conditions qu'arrêteraient les parties intéressées;

e) Fourniture d'un volume adéquat de ressources publiques bilatérales et multilatérales, ainsi que de ressources privées, y compris l'investissement privé, pour financer la diversification;

f) Appui aux efforts visant à réduire la dépendance excessive à l'égard des produits de base;

g) Etude de nouveaux mécanismes, ou amélioration des mécanismes existants, permettant de compenser les déficits de recettes d'exportation des pays en développement;

h) Etude de nouvelles solutions pour réduire au minimum les risques découlant de l'instabilité des marchés de produits de base;

i) Plus grande efficacité et transparence du fonctionnement des mécanismes de formation des prix afin d'éviter toute manipulation du marché.

19. Pour ce qui est du Fonds commun pour les produits de base, la Conférence a préconisé notamment une participation aussi large que possible au Fonds commun et la pleine exploitation de ses ressources. Elle est également convenue qu'il fallait accroître les ressources du deuxième compte, accélérer l'examen de propositions de projets portant notamment sur la diversification ou le financement par le deuxième compte et rendre ce compte opérationnel dans les meilleurs délais.

20. L'action à mener en matière de développement durable complète l'éventail des politiques et mesures qu'il a été convenu de prendre aux niveaux national et international dans le secteur des produits de base. Reconnaissant que ces produits sont au coeur de la question du développement durable, la Conférence a cité plusieurs points qui pourraient être étudiés : comment faire pour que les prix des produits de base naturels reflètent le coût de la protection de l'environnement et la valeur des ressources; accroissement de la compétitivité des produits naturels; comment rendre complémentaires le développement du secteur des produits de base, notamment grâce à la diversification, et la protection de l'environnement; octroi aux pays en développement d'une assistance internationale supplémentaire, financière et technique, pour le transfert de techniques permettant de résoudre les problèmes écologiques.

### 3. Conférence mondiale sur les produits de base

21. La Conférence, ayant reconnu à sa huitième session que la baisse du prix réel de la plupart des produits de base, le fait que les pays en développement restaient en général fortement tributaires des exportations de produits de base pour leurs recettes en devises et les distorsions sur les marchés de ces produits exigeaient une analyse globale et une approche nouvelle et prospective, a accepté la proposition de la Colombie tendant à envisager de convoquer une conférence mondiale sur les produits de base qui réunirait producteurs, consommateurs, entreprises de commercialisation et autres agents économiques et qui serait organisée par la CNUCED. Reconnaissant que cette conférence pourrait contribuer à l'élaboration d'une stratégie internationale cohérente dans le domaine des produits de base, tenant compte des problèmes particuliers rencontrés dans certains secteurs de produit, la Conférence a décidé d'inviter le Secrétaire général de la CNUCED à tenir des consultations sur la question d'une conférence mondiale sur les produits de base.

22. Elle a également prié, par l'intermédiaire du Conseil du commerce et du développement, la Commission permanente des produits de base d'entreprendre une analyse globale des politiques relatives aux produits de base et d'étudier de nouvelles façons, dans une optique de marché, de concevoir ces politiques. Cet examen viserait à trouver les moyens d'assurer un meilleur fonctionnement et une transparence accrue des marchés de produits de base, de diversifier davantage le secteur de ces produits dans les pays en développement, à l'intérieur d'un cadre macro-économique tenant compte de la structure économique, des ressources et des débouchés du pays, et de mieux gérer les ressources naturelles en prenant en considération les impératifs du développement durable.

23. Sous réserve que les consultations du Secrétaire général de la CNUCED et les délibérations de la Commission permanente des produits de base aboutissent et que s'y dégage une large convergence de vues quant aux résultats attendus de cette conférence. La Conférence est également convenue que le Conseil du commerce et du développement devrait décider de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer une conférence mondiale sur les produits de base sous les auspices de la CNUCED.

24. Au cours de la deuxième partie de la trente-huitième session du Conseil du commerce et du développement, qui s'est tenue après la Conférence, la Commission permanente des produits de base a été chargée, aux termes de son nouveau mandat, d'"aider le Conseil à étudier la question d'une conférence mondiale sur les produits de base" (par. 6 du mandat, voir annexe I).

#### 4. Rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

25. La Conférence est parvenue à un consensus sur le rôle que la CNUCED devait jouer dans le domaine des produits de base. Elle reste le principal forum et devrait poursuivre ses efforts pour faciliter la coordination des activités de tous les organes s'occupant des produits de base, conformément à son mandat. Le mandat de la Commission permanente des produits de base (annexe I), élaboré au cours de la deuxième partie de la trente-huitième session du Conseil du commerce et du développement, définit ce rôle de manière plus détaillée.

## II. EVOLUTION RECENTE DU FONCTIONNEMENT ET DU DEGRE DE TRANSPARENCE DES MARCHES DES PRODUITS DE BASE

### A. Tendances de l'offre, de la demande, des stocks, des prix et du commerce des produits de base

26. Comme mentionné précédemment au cours des dernières années, les principales caractéristiques de nombreux marchés des produits de base ont été la persistance d'une offre excédentaire, d'où une importante accumulation des stocks, et la prédominance, pour les produits de base, de prix exceptionnellement déprimés. On trouvera ci-après un examen de l'évolution de la structure de l'offre et de la demande, des prix et des échanges concernant les principaux produits de base agricoles, minéraux et métalliques.

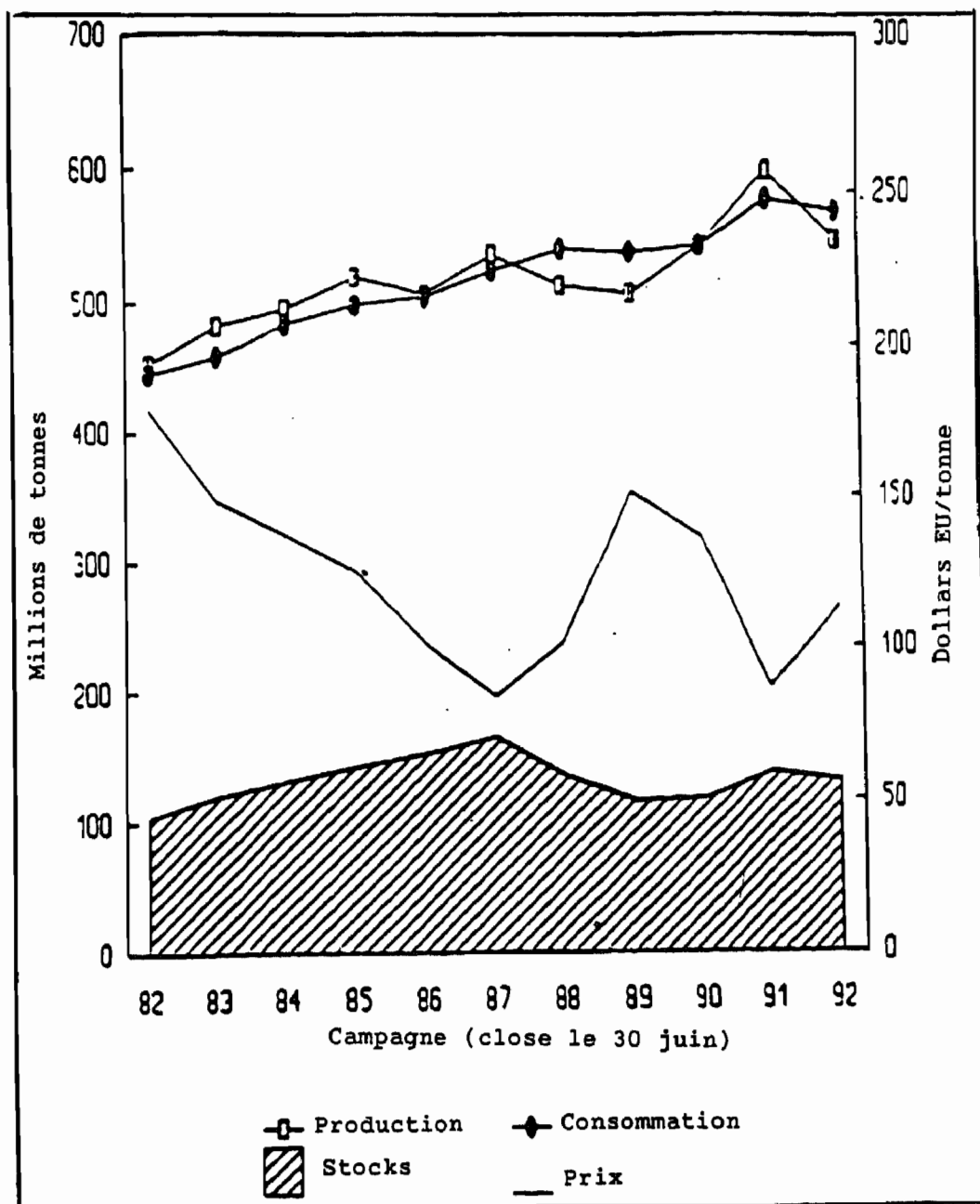
1. Denrées alimentaires de première nécessité

27. D'une manière générale, les marchés mondiaux du blé, de la viande bovine et du sucre se sont caractérisés au cours des 10 dernières années par une offre excédentaire, alors que la production et la consommation de riz et de poisson ont été dans l'ensemble équilibrées. L'indice des prix des denrées alimentaires de première nécessité a chuté en valeur réelle de 38 % durant cette période. La production de blé a augmenté régulièrement pour atteindre un chiffre record de 599 millions de tonnes en 1990/91 puis a diminué en 1991/92 pour s'établir à un niveau estimatif de 547 millions de tonnes, en raison principalement d'un fort fléchissement de la production dans la Communauté des Etats indépendants (voir fig. II). La consommation a également augmenté au cours de la période considérée et, actuellement, elle dépasse la production de 22 millions de tonnes, ce qui se traduit par un léger fléchissement des stocks. Au cours des 10 dernières années la production de viande bovine a progressé lentement, mais plus rapidement que la consommation qui est restée stationnaire, alors que les stocks d'intervention de la Communauté économique européenne (CEE) ont continué de représenter la part la plus importante du marché, y jouant un rôle prédominant. S'agissant du sucre, il semblerait que la campagne 1991/92 soit de nature à produire un nouvel excédent de 0,5 million de tonnes, après une décennie marquée par un excédent de l'offre excédentaire et un gonflement des stocks (voir fig. III).

28. Pour ce qui est du riz, l'offre et la demande ont régulièrement augmenté au cours de la période à l'étude, s'établissant respectivement à 518 et à 512 millions de tonnes en 1991. En 1992, de nombreux pays à faible revenu et en déficit vivrier devraient continuer de connaître des difficultés pour satisfaire les besoins de leur population. Les prises mondiales de poisson ont considérablement augmenté de 1981 à 1991, passant de 72 millions de tonnes à près de 100 millions de tonnes. Il semble que cet accroissement rapide soit attribuable à la création d'une Zone économique exclusivement (ZEE) de 200 milles, à l'utilisation de navires-usines et au développement de l'aquaculture.

29. En ce qui concerne les exportations des pays en développement, on a observé dans les années 80 une progression de la part des denrées alimentaires de première nécessité dans les exportations de produits de base autres que les combustibles, en raison principalement d'un accroissement rapide des exportations de denrées alimentaires de première nécessité de l'Asie du Sud-Est. Les exportations des produits de la pêche, qui représentent l'élément le plus dynamique des échanges mondiaux de produits alimentaires de base, ont joué un rôle majeur dans cette hausse rapide. S'agissant du blé et de la farine de blé, la CEE est devenue à la fin de la période considérée le plus grand exportateur mondial (32 % du marché mondial), devant les Etats-Unis (30 %). La part de la Thaïlande dans les exportations mondiales de riz a augmenté, passant de 20 à 33 % durant cette période, celle de la CEE a de même sensiblement progressé mais celles des Etats-Unis, de la Chine et du Myanmar se sont fortement contractées. En ce qui concerne la viande bovine, la CEE, l'Australie, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Argentine ont représenté plus de 70 % de l'ensemble des exportations mondiales en 1991.

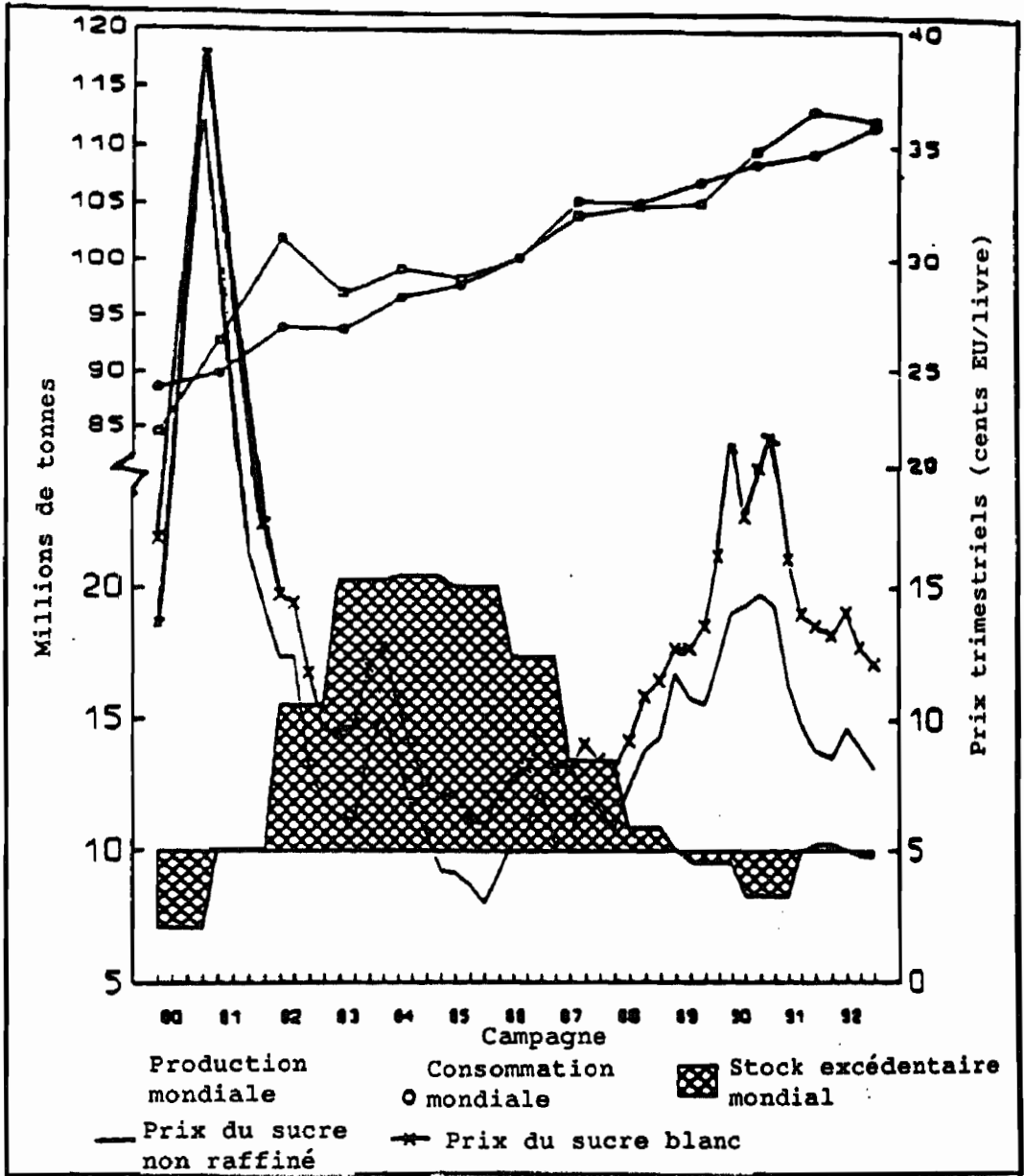
Figure II. Blé : production, consommation, stocks  
et prix mondiaux a/



Source : Conseil international du blé.

a/ Pour 1992, la consommation et la production se fondent sur des estimations. Prix : Argentine, blé tendre, FAB

Figure III. Sucre : production, consommation, stocks et prix mondiaux a/



Source : Organisation internationale du sucre (OIS).

a/ Pour 1992, la consommation et la production se fondent sur des estimations.

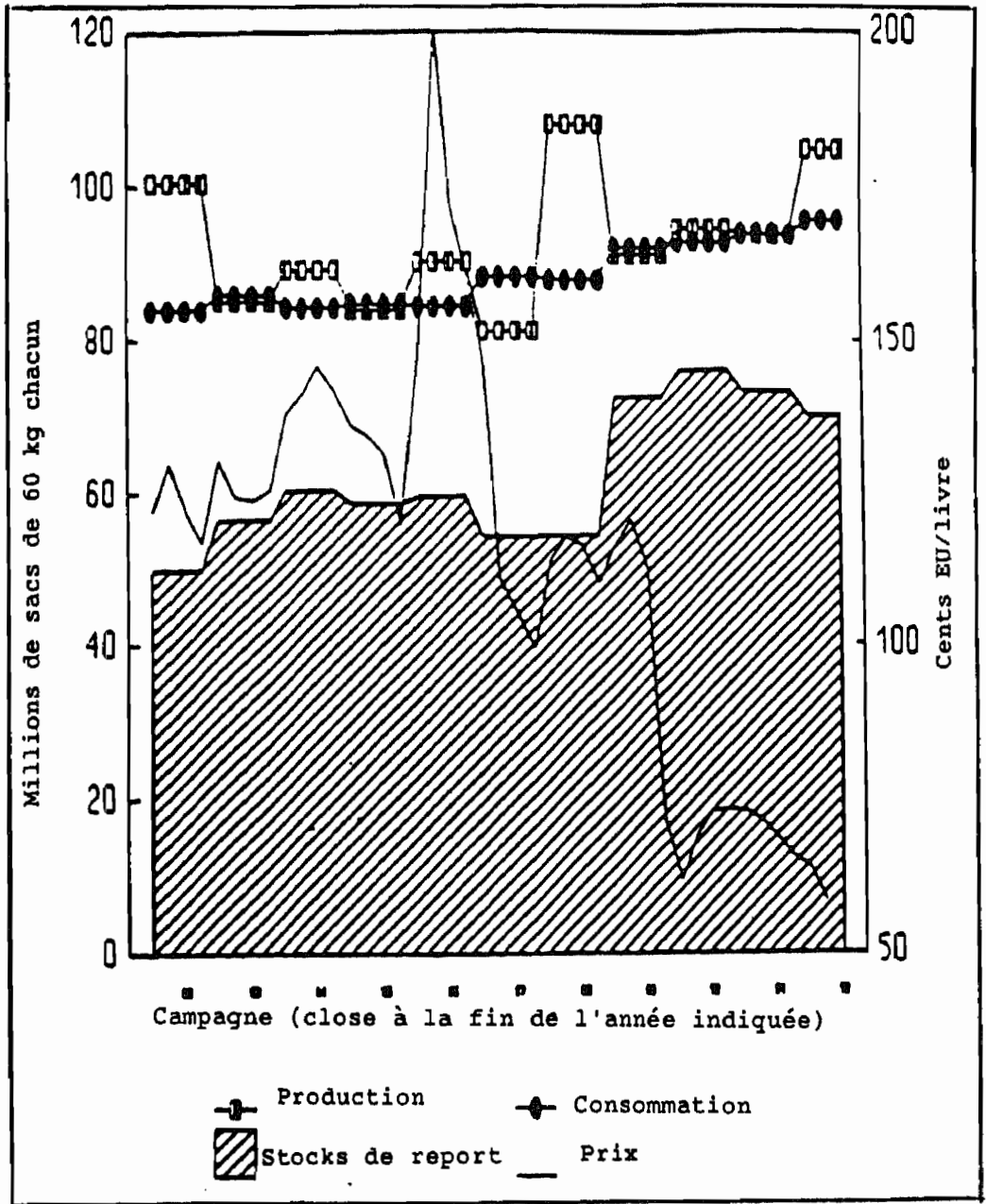
30. S'agissant des importations, on a observé une réduction de la part des denrées alimentaires de première nécessité dans les importations de produits de base autres que les combustibles des pays en développement, ce qui dénote un fléchissement des prix relatifs. Sur le marché mondial du sucre, on a constaté une nette réorientation des importations qui ont diminué dans les pays développés et progressé dans les pays en développement; les principaux importateurs d'autres produits alimentaires sont restés essentiellement les mêmes : Fédération de Russie pour les céréales, Japon pour les produits de la pêche, Italie pour les animaux vivants et la viande.

## 2. Boissons tropicales

31. Au cours des 10 dernières années, les marchés mondiaux du café, du cacao et du thé ont été caractérisés par la persistance d'une offre excédentaire et par une importante accumulation des stocks dans le cas du café et du cacao. Les prix réels des boissons tropicales ont chuté de 52 %, la plus forte chute enregistrée parmi tous les groupes de produits de base autres que les combustibles et les prix du cacao sont actuellement à leur niveau le plus bas depuis 17 ans. La production mondiale de café a atteint un plafond de 108 millions de sacs en 1987/88 et elle reste très élevée avec 103 millions de sacs en 1991/92 (voir fig. IV). La consommation de café a également continué de progresser, atteignant 95,7 millions de sacs en 1991/92. Les stocks de café se sont régulièrement accumulés dans les pays aussi bien exportateurs qu'importateurs, en particulier dans ces derniers suite à la suspension en 1989 des quotas d'exportation en vertu de l'Accord international sur le café (1983). S'agissant du cacao (voir fig. V), la production a dépassé la consommation au cours des sept dernières années, les stocks ayant atteint un niveau bien supérieur au double des quantités mondiales de cacao moulu. Pour 1991/92, la production mondiale de cacao est estimée à 2,3 millions de tonnes. La campagne 1991/92 pourrait faire apparaître le premier déficit enregistré dans la production depuis huit ans. La production mondiale de thé a progressé régulièrement de 1981 à 1991, passant de 1,9 à 2,5 millions de tonnes, en raison principalement des gains de productivité réalisés dans la plupart des pays producteurs.

32. En ce qui concerne les exportations, on a observé au cours des années 80, une contraction de la part des boissons tropicales dans les exportations de produits de base autres que les combustibles des pays en développement, en raison principalement des variations des prix relatifs. L'Asie du Sud et du Sud-Est a joué un rôle plus important dans les exportations de boissons tropicales des pays en développement, puisque sa part de marché est passée de 14 à 20 %. Par ailleurs, la part des pays en développement dans les échanges mondiaux de boissons tropicales transformées a reculé au profit des pays de l'OCDE. S'agissant des importations, les pays en développement et l'ex-URSS ont vu s'accroître leur importance en tant qu'importateurs de thé, tandis que les pays développés sont restés les principaux importateurs de café et de cacao.

Figure IV. Café : production, consommation, stocks et prix mondiaux a/

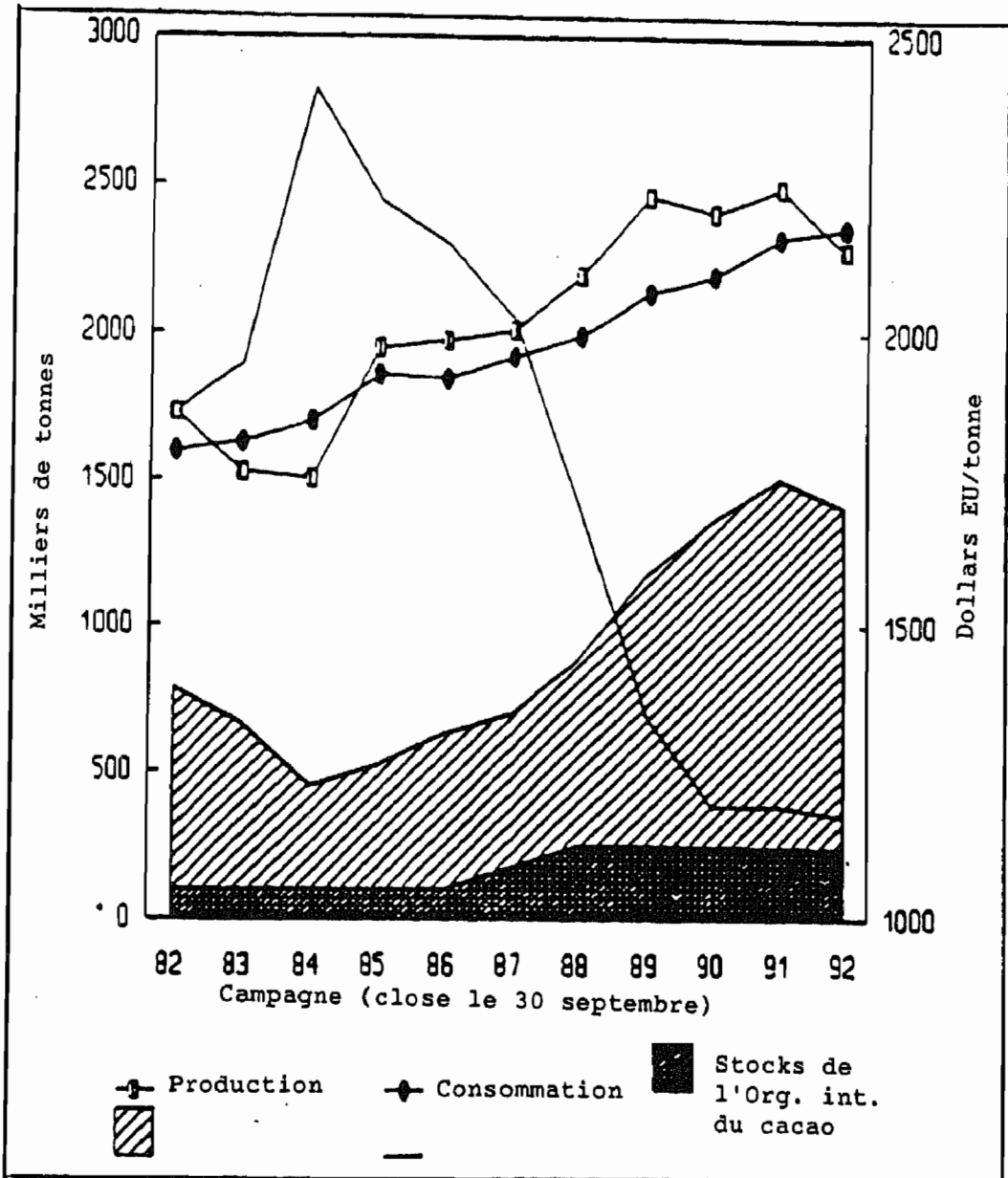


Source : Organisation internationale du café (OIC).

a/ Pour 1992, la consommation et la production se fondent sur des estimations. Prix : moyenne trimestrielle du prix indicatif synthétique 1979 (OIC).



Figure V. Cacao : production, consommation, stocks et prix mondiaux a/



Source : Organisation internationale du cacao.

a/ Pour 1992, la consommation et la production se fondent sur des estimations. Prix : moyenne annuelle de l'indicateur journalier de l'Organisation internationale du cacao.

### 3. Oléagineux et huiles végétales

33. La production d'huile de palme a plus que doublé entre 1981 et 1991, passant de 5,2 à 11,8 millions de tonnes. Bien que la consommation ait également beaucoup progressé, les stocks ont en général augmenté. La production d'huile de soja a connu une progression beaucoup moins forte atteignant 15,6 millions de tonnes en 1991. La consommation a augmenté plus rapidement que la production, mais le volume des stocks est resté élevé. Répondant à la forte croissance de la consommation, l'approvisionnement mondial en huile d'arachide a augmenté de 31 %, atteignant 3,2 millions de tonnes en 1991. La production et la consommation d'huile de coprah sont restées équilibrées pendant la plus grande partie de la décennie, les stocks ayant toutefois augmenté à la fin de cette période. L'indice des prix réels des huiles végétales et des graines oléagineuses s'est établi à la fin des années 80 à 54 % du niveau enregistré 10 ans auparavant.

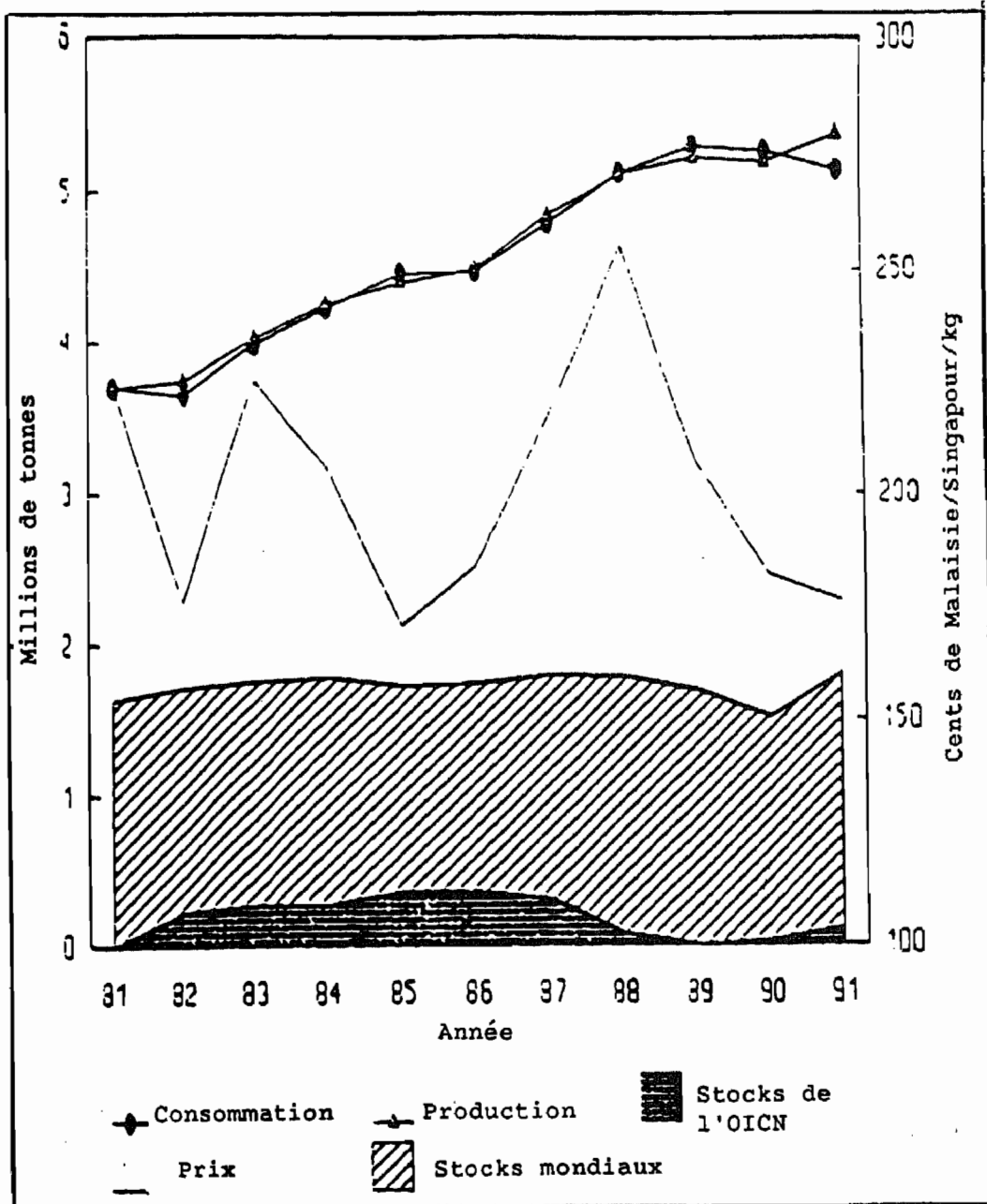
34. Dans les années 80, la principale évolution observée a été une forte contraction - de 42 à 28 % - de la part des Etats-Unis dans les exportations mondiales d'huiles végétales et de graines oléagineuses. Dans le même temps, la part de la CEE s'est élargie, passant de 14 à 25 %. La Malaisie, qui représente plus des deux tiers des exportations mondiales d'huile de palme, et l'Indonésie ont renforcé leur position prédominante en tant qu'exportateurs d'huile de palme, et le Brésil a vu sa part des exportations de soja passer de 5 à 13 %.

### 4. Matières premières agricoles

35. Au cours des 10 dernières années, l'offre mondiale de coton a connu d'importantes fluctuations, mais la demande a en général régulièrement progressé, ce qui s'est traduit par d'importantes variations des stocks. On estime que la production de coton atteindra le chiffre sans précédent de 95,8 millions de balles en 1992, soit un excédent de 10 millions de tonnes environ par rapport à la consommation. La production mondiale de grumes d'essences tropicales autres que les conifères a augmenté d'un cinquième au cours des années 80, passant à 158,8 millions de tonnes, de fortes hausses ayant été enregistrées en Asie du Sud-Est. S'agissant du caoutchouc naturel (voir fig. VI), l'offre et la demande ont augmenté régulièrement de 1981 à 1991, la production et la consommation ayant atteint respectivement 5,4 et 5,2 millions de tonnes. Les stocks sont demeurés stables à 1,7 million de tonnes environ.

36. Alors que la consommation de jute a lentement fléchi au cours des 10 dernières années, la production est restée stable, sauf en 1985 où elle a presque doublé. L'Inde, le Bangladesh et la Chine représentent 90 % de la production mondiale de jute. En ce qui concerne les fibres dures, la production mondiale de sisal et de henequen a régulièrement diminué au cours des 10 dernières années et il semble que ces produits aient perdu d'importantes parts de marché. Dans le cas du tabac, la production et la consommation ont régulièrement augmenté au cours des années 80 et cette croissance devrait se poursuivre au moins jusqu'à l'an 2000. La demande devrait se contracter dans les pays développés mais progresser dans les pays en développement. Les prix réels des matières premières agricoles ont chuté

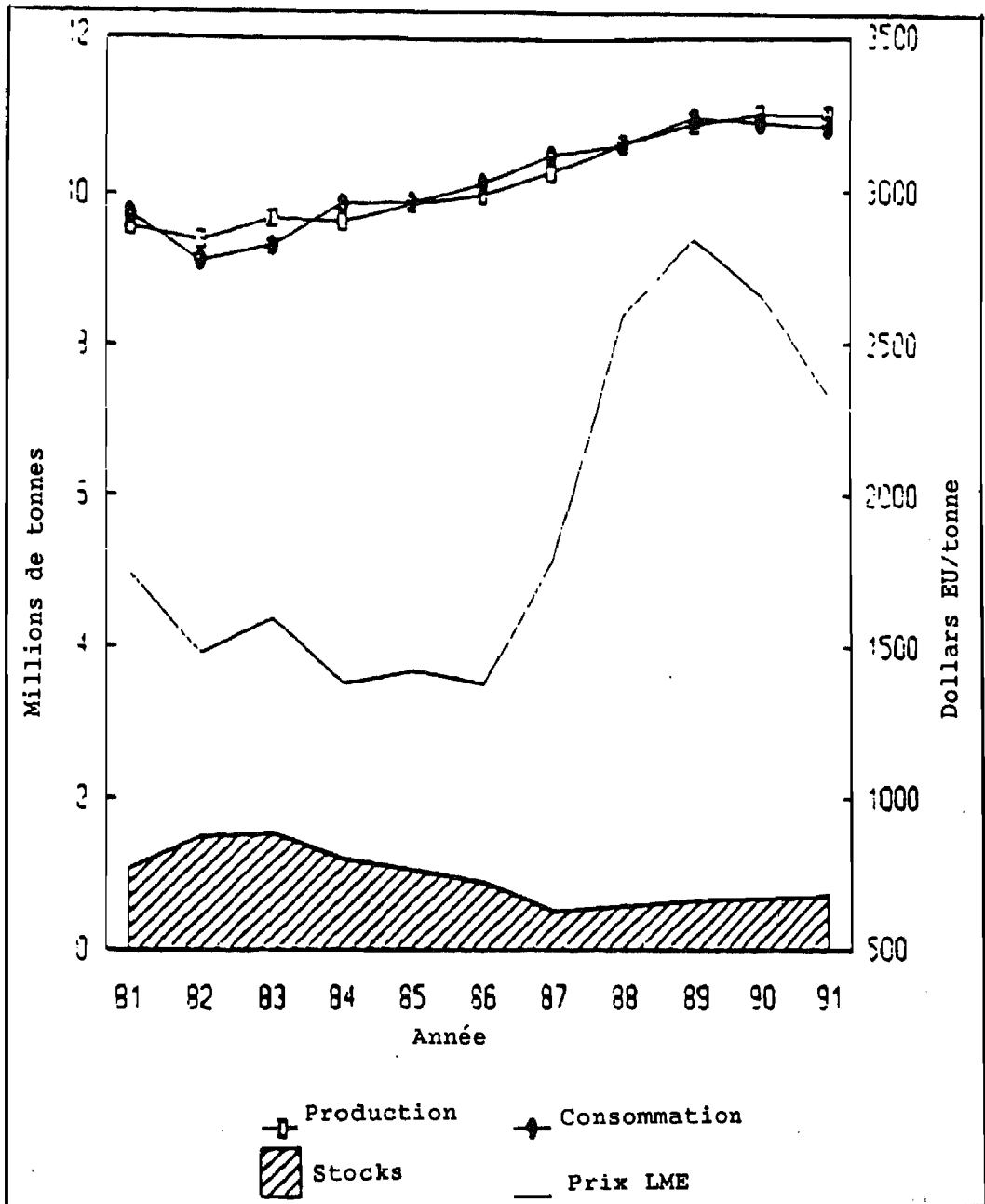
Figure VI. Caoutchouc naturel : production, consommation, stocks et prix mondiaux a/



Source : Groupe d'étude international du caoutchouc.

a/ Prix : moyenne annuelle de l'indicateur journalier du marché de l'OICN.

Figure VII. Cuivre : production, consommation, stocks et prix mondiaux a/



Source : Publications statistiques de la CNUCED.

a/ Pour 1991, la consommation et la production se fondent sur des estimations. Prix : London Metal Exchange.

/...

de 30 % au cours de la dernière décennie, ce qui représente un meilleur résultat que celui de la plupart des groupes de produits de base agricoles.

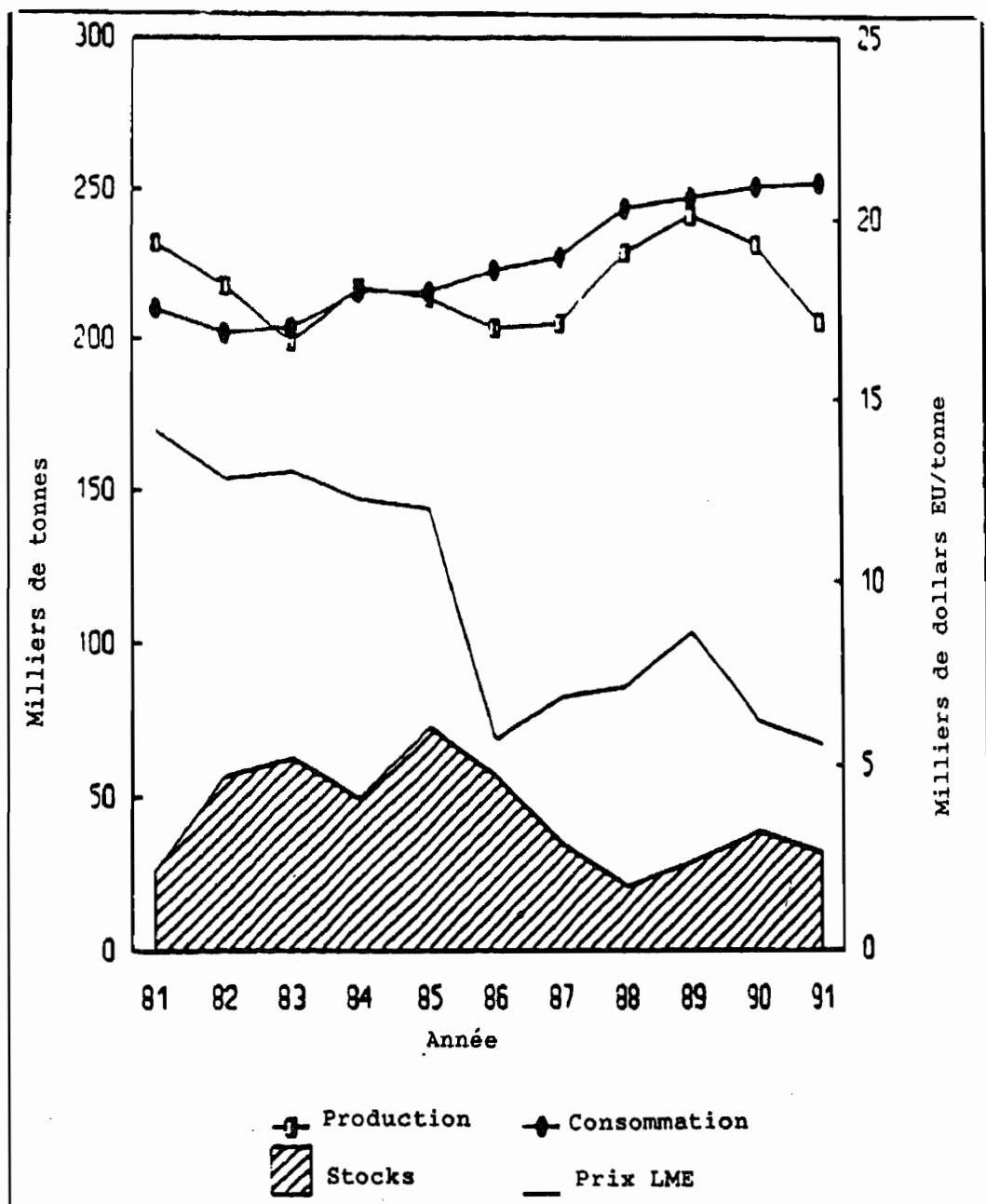
37. S'agissant des échanges, dans les années 80 la principale caractéristique des exportations de matières premières agricoles des pays en développement a été une diminution sensible - 6 % - de la part de ces pays dans les exportations mondiales. En ce qui concerne les importations, la forte demande observée dans les nouveaux pays industriels d'Asie du Sud et du Sud-Est s'est traduite par une hausse de 2,4 % de la part des pays en développement dans les importations mondiales. Le marché du coton a sensiblement évolué au cours des années 80, la part du Pakistan et de la Chine dans les exportations mondiales ayant connu une forte progression. La part des Etats-Unis, le premier exportateur mondial, a fortement diminué, tombant de 25 à 16 %, tandis que la CEE est passée à la deuxième place (13 %). S'agissant du caoutchouc naturel, la part de la Malaisie dans les exportations mondiales est tombée de 49 à 38 %, un grand nombre de plantations et de petites exploitations de caoutchouc ayant diversifié leurs cultures au profit de l'huile de palme. En ce qui concerne les bois tropicaux, la part de la Malaisie et de l'Indonésie dans les exportations mondiales a progressé de 11 %, s'établissant à 76 % du marché mondial.

#### 5. Minéraux et métaux

38. Au cours des 10 dernières années, les marchés mondiaux du cuivre, du minerai de fer, du plomb et du zinc ont été en général équilibrés. L'offre et la demande de cuivre ont connu une forte expansion entre 1981 et 1991 (voir fig. VII), la production ayant atteint 11 millions de tonnes à la fin de cette période. La consommation de cuivre a suivi une évolution analogue et a sensiblement progressé pour s'établir à 10 850 000 tonnes en 1991, en raison d'un accroissement de la demande dans les pays de l'OCDE et dans les pays en développement nouvellement industrialisés d'Asie. Les prix du cuivre ont fléchi en 1991 mais se sont mieux comportés que ceux d'autres métaux de base, principalement en raison de ruptures d'approvisionnement dans les principaux pays producteurs. Cette situation s'est maintenue au cours du premier semestre de 1992, provoquant une forte hausse des prix, bien qu'une vive reprise de la demande sur les principaux marchés consommateurs n'eût pas été prévue. Après une forte contraction entre 1980 et 1983, la production et la consommation de minerai de fer a régulièrement augmenté suite à l'expansion des activités économiques dans les pays développés à économie de marché - et à ses conséquences sur les secteurs consommateurs d'acier - et au fait que, le fer primaire a amélioré son degré de compétitivité par rapport à la ferraille dans la fabrication de l'acier. Toutefois, un faible fléchissement de l'offre et de la demande a été enregistré en 1991. La croissance du marché du plomb a été plus faible au cours des 10 dernières années que dans les années 70, en raison notamment de préoccupations relatives à l'environnement et à la santé. Si la production et la consommation s'établissent actuellement à 5 530 000 et 5 590 000 tonnes respectivement, il semble que la demande de plomb soit restée stationnaire dans les pays de l'OCDE mais qu'elle ait plus que doublé en Asie. La demande de zinc a progressé régulièrement au cours des 10 dernières années, grâce principalement à la construction de logements, à la construction de bâtiments à usage commercial et à l'industrie automobile.

/...

Figure VIII. Étain : production, consommation, stocks et prix mondiaux a/



Source : Publications statistiques de la CNUCED sur l'étain.

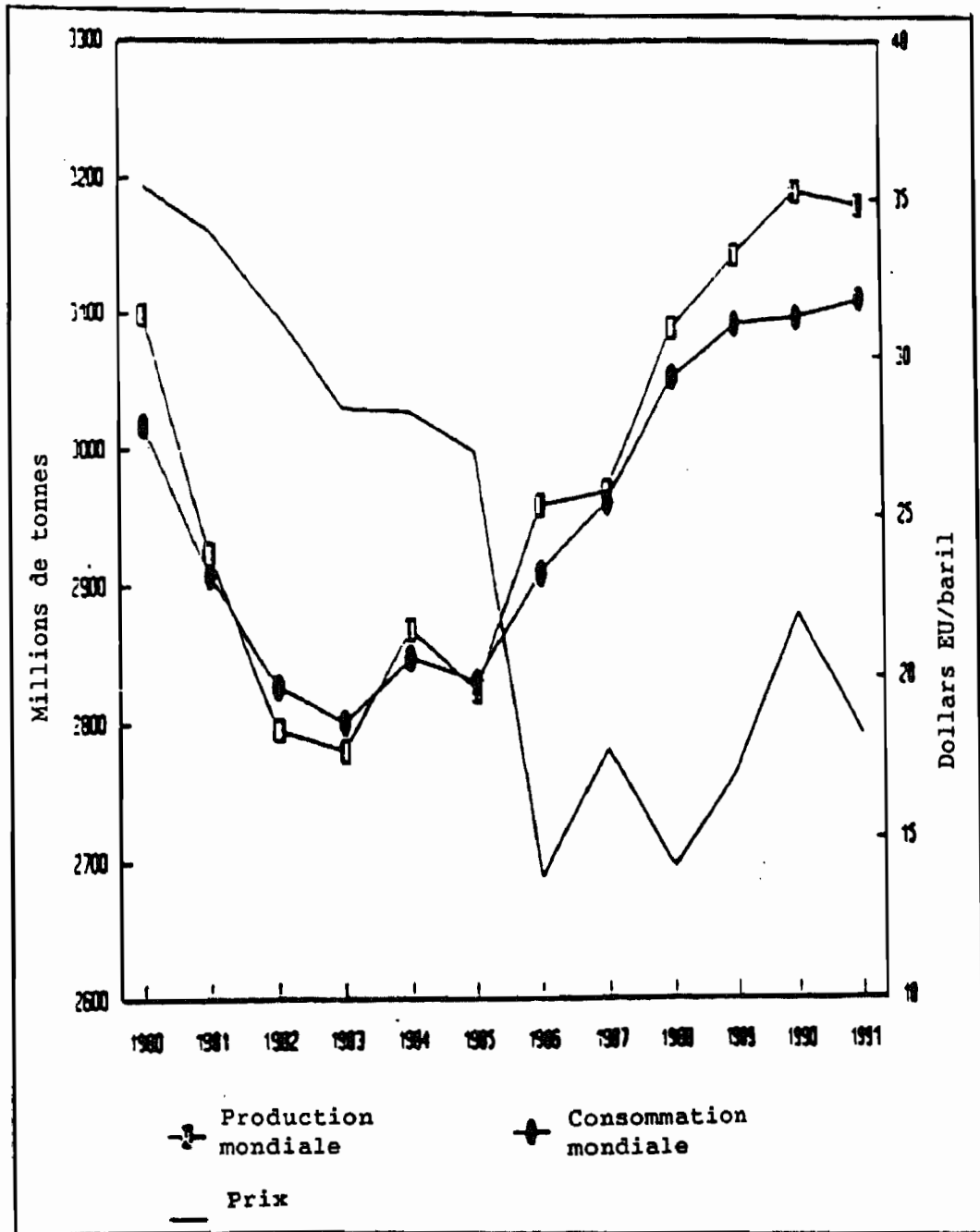
a/ Pour 1991, la consommation et la production se fondent sur des estimations.

39. Par rapport aux périodes précédentes, de 1981 à 1991 le marché de l'aluminium a été caractérisé par une faible croissance de l'offre et de la demande. La consommation et la production se sont à peu près équilibrées après 1987 et les stocks sont restés relativement stables. La production d'aluminium s'établit actuellement à 18,5 millions de tonnes. En raison d'importantes activités de restructuration entreprises dans les années 70, la production japonaise d'aluminium s'est fortement contractée au cours de cette période, tandis que celles de l'Australie et du Brésil ont été multipliées par quatre et par trois respectivement. La demande d'aluminium a augmenté de plus de 70 % dans les pays en développement mais elle est restée stationnaire dans les pays développés à économie de marché. La production de manganèse s'est tassée, s'inscrivant en 1990 à un niveau inférieur de 9 % à celui de 1980, en raison principalement d'une réduction massive de l'utilisation de minerai de manganèse dans la fabrication de l'acier. Pendant la plus grande partie des 10 dernières années, le marché du nickel s'est caractérisé par une croissance régulière et un excès de la demande par rapport à l'offre. La production et la consommation mondiales ont atteint 907 et 891 millions de tonnes respectivement en 1991, ce qui s'est traduit par un léger accroissement des stocks. Dans les années 80, la production de phosphate a été constamment supérieure à la consommation, suite au recul spectaculaire de l'utilisation d'engrais phosphatés sur les grands marchés (Etats-Unis, Europe occidentale et Chine).

40. Au début des années 80, la production d'étain était supérieure à la consommation, ce qui explique que les stocks aient considérablement augmenté, atteignant 72,7 millions de tonnes en 1985 (voir fig. VIII). Bien que depuis lors la production ait été inférieure à la consommation, les stocks sont restés relativement importants. Le Brésil et la Chine sont devenus respectivement les premier et deuxième fournisseurs mondiaux au cours de la dernière décennie. En ce qui concerne le tungstène, la demande mondiale a été plus faible à la fin des années 80 qu'au début, principalement en raison de l'application de techniques de substitution ou de techniques visant à économiser les matériaux. En règle générale, l'offre sur le marché est restée excédentaire durant cette période, malgré une chute spectaculaire du nombre total des mines en exploitation. Au cours des années 80, la Chine a doublé sa production : elle est à l'origine de plus de la moitié de la production mondiale. La demande mondiale de pétrole a fléchi au cours de la première moitié des années 80 en raison d'une forte hausse des prix en 1979/80 et de la récession de 1982/83, mais elle a ensuite fortement progressé, grâce au faible niveau des prix et à une reprise de la croissance mondiale. L'offre a fléchi encore plus vivement que la demande au cours de la première moitié de la dernière décennie mais elle a augmenté plus rapidement par la suite (voir fig. IX). En 1991, la production et la consommation de pétrole ont atteint respectivement 3 180 000 tonnes et 3 110 000 tonnes.

41. D'une manière générale, ce sont les prix des minéraux et des métaux qui ont enregistré les meilleurs résultats au cours des années 80 avec une hausse de 21 % des prix nominaux, ce qui toutefois implique un fléchissement de 7 % des prix réels. Si les prix nominaux du cuivre, du minerai de fer, du minerai

Figure IX. Pétrole : production, consommation, et prix mondiaux a/



Source : AIE/OCDE et CNUCED.



de manganèse, du nickel, du plomb et du zinc ont atteint des niveaux relativement élevés à la fin de la décennie par rapport au milieu des années 80, les prix de l'argent, de l'étain et du tungstène sont tombés à leur plus bas niveau depuis le début des années 70. L'industrie de l'aluminium a connu trois grands cycles de prix depuis le début des années 80 avec des niveaux records en 1980, 1983 et 1988 et des niveaux planchers en 1982 et 1985.

42. S'agissant des échanges, la part des combustibles minéraux dans l'ensemble des exportations de produits primaires des pays en développement est tombée de 75 % au début des années 80 à à peine plus de la moitié à la fin de la décennie, suite à une forte chute de leurs prix relatifs. L'ex-URSS a plus que doublé sa part des exportations mondiales de combustibles minéraux, devenant ainsi le premier exportateur devant l'Arabie saoudite à la fin des années 80. Les pays en développement, en particulier en Afrique, ont perdu de leur importance sur la scène internationale en tant qu'exportateurs de minéraux et de métaux. Par ailleurs, les minéraux et les métaux ont représenté une part croissante des importations de produits de base autres que les combustibles des pays en développement. S'agissant du minerai de fer, le Brésil a renforcé sa position en tant que principal exportateur mondial et il a élargi sa part à 25 %. En ce qui concerne le nickel, le Canada a cessé d'occuper la première place parmi les exportateurs de nickel non façonné mais il a devancé l'Australie en devenant le principal exportateur de produits intermédiaires en nickel. S'agissant des exportations de minerai d'étain et de métal, le Brésil et la Chine ont élargi leur part, de moins de 5 % au début des années 80 à 25 % en 1990.

#### B. Evolution récente des mécanismes de formation des prix des produits de base

43. L'importance relative des différents mécanismes de formation des prix des produits de base a sensiblement évolué au cours de la deuxième moitié des années 80, en grande partie suite à une modification des structures de la commercialisation. D'une part, le rôle des prix à la production a continué de régresser, d'autre part, pour de nombreux produits de base, les prix ont été déterminés dans le cadre de transactions directes entre producteurs et consommateurs. Si pour les transactions ordinaires les bourses de commerce n'ont pas été beaucoup plus sollicitées, le nombre des opérations à terme et des contrats d'options a en revanche augmenté.

44. Le rôle des prix à la production - à savoir les prix qui sont affichés par quelques producteurs influents, en particulier dans le cas des métaux, et qui servent de prix de référence aux plus petits producteurs - a récemment perdu de l'importance, par exemple pour le cobalt, le pétrole brut et le zinc. Les modifications intervenues dans les mécanismes de tarification des combustibles ont été les plus sensibles. Alors qu'au début des années 80, le prix de la plus grande partie du pétrole brut et des produits combustibles commercialisés sur le marché international était fixé à partir des prix affichés par l'OPEP, à la fin de cette même décennie, ce prix était déterminé sur la base des marchés à terme ou établi dans le cadre de marchés de gré à gré. Pour un grand nombre de produits de base, y compris les minéraux et les métaux spéciaux, de tels marchés n'existent pas.

/...

45. En général, on a de plus en plus utilisé les prix des bourses de commerce comme prix de référence pour les échanges internationaux de produits de base, y compris pour les transactions directes entre producteurs et consommateurs. Parallèlement, suite à des faillites ou à des fusions, le nombre des grands courtiers qui réalisaient leurs transactions dans le cadre des bourses de commerce a diminué. S'agissant du caoutchouc, les activités sur les marchés à terme se sont sensiblement contractées, et il en est allé de même pour le café, le cacao et le sucre à Londres et à Paris. En revanche, on a relevé sur ces mêmes marchés une forte augmentation du volume des transactions ne donnant pas lieu à des échanges physiques de produits. Les opérateurs le plus souvent de grandes institutions financières se déterminent non en fonction du marché du produit concerné mais d'après la rentabilité comparative de l'investissement sur différents marchés financiers. Leur participation est activement encouragée par la plupart des bourses de commerce car elle a pour effet d'accroître le volume des liquidités et de réduire le risque qu'un autre des grands acteurs du marché manipule les prix.

46. Dans ces conditions, on a pu se demander si les prix indiqués sur les contrats à terme et les contrats d'options rendaient effectivement compte, au jour le jour, de la situation de l'offre et de la demande sur les marchés des produits de base. Ces prix ne reflètent la situation du marché que lorsque acheteurs et vendeurs de produits de base participent assez nombreux aux activités des bourses de commerce.

### C. Coopération entre producteurs et consommateurs

#### 1. Produits agricoles

47. La Conférence des Nations Unies sur le sucre a eu lieu à Genève du 16 au 20 mars 1992 pour négocier un accord de nature à remplacer l'Accord international sur le sucre de 1987. Les participants à la Conférence ont établi le texte de l'Accord international de 1992 sur le sucre, qui est ouvert à la signature, au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 1er mai au 31 décembre 1992. Ce nouvel accord devrait entrer en vigueur au 1er janvier 1993. Ses principales caractéristiques sont exposées à l'annexe II.

48. La Conférence des Nations Unies sur le cacao (1992) s'est réunie du 21 avril au 1er mai 1992 pour négocier un nouvel accord économique sur le cacao. A l'issue de ses travaux, la Conférence a adopté une résolution dans laquelle elle affirmait son désir de continuer à négocier un accord de nature à remplacer l'Accord international sur le cacao de 1986 et priait le Secrétaire général de la CNUCED de prendre les dispositions voulues pour réunir à nouveau la Conférence du 6 au 24 juillet 1992. Une troisième session de la Conférence aura lieu du 2 au 13 novembre 1992.

49. Le Conseil international du blé examine la possibilité de proroger ou de renégocier la Convention sur le commerce du blé de 1986, qui arrive à expiration le 30 juin 1993.

50. A sa huitième session extraordinaire, tenue en mars 1992, Le Conseil oléicole international, a recommandé aux gouvernements participants de proroger l'Accord international sur l'huile d'olive et les olives de table de 1986 qui doit arriver à expiration le 31 décembre 1993. Dans la même décision, le Conseil a décidé de créer un comité spécial pour élaborer un projet de protocole visant à proroger l'Accord, qui sera négocié dans le cadre d'une conférence internationale sur l'huile d'olive et les olives de table. Cette conférence se tiendra dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en mars 1993.

51. Dans sa résolution 355(E) adoptée le 27 septembre 1991 à sa cinquante-septième session, le Conseil international du café a reconduit l'Accord international de 1983 sur le café pour une année supplémentaire, à savoir du 1er octobre 1992 au 30 septembre 1993. En vertu de cette même résolution, le Conseil a créé un groupe de travail chargé, notamment, de procéder à un examen approfondi de toutes les propositions et idées formulées sur la coopération internationale concernant le café et de lui faire rapport afin qu'il se prononce sur la négociation d'un nouvel accord international sur le café dont la mise au point définitive devrait intervenir au plus tard le 31 décembre 1992. Un groupe de négociation et un comité de travail ont été créés en avril 1992 pour élaborer un nouvel accord comportant des dispositions économiques.

52. A sa dixième session, en juin 1991, le Conseil international des bois tropicaux a prorogé l'Accord international sur les bois tropicaux de 1983 pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 1994. A sa onzième session, en décembre 1991, il a pris des dispositions en vue de la renégociation de l'accord et il a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'organiser à cette fin, une conférence du 13 au 16 avril 1993 et du 21 au 25 juin de la même année.

53. L'Accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel est entré en vigueur le 3 avril 1989. Il doit arriver à expiration le 28 décembre 1993 mais peut être prorogé pour une période de deux ans au maximum. Le Conseil envisage actuellement de le renégocier. Il devrait prendre une décision sur ce point en décembre 1992.

54. L'Accord international sur le jute et les articles en jute de 1989 est entré provisoirement en vigueur en vertu d'une décision d'une réunion qui s'est tenue le 12 avril 1991 sous les auspices de la CNUCED. Sa durée est de cinq ans et il peut être prorogé au maximum pour deux fois deux ans.

## 2. Minéraux et métaux

55. Le mandat du Groupe international d'étude sur le cuivre a été négocié lors de la Conférence des Nations Unies sur le cuivre de 1988, qui s'est réunie à deux reprises, du 13 au 24 juin 1988 et du 20 au 24 février 1989 et à laquelle ont participé 49 Etats et la CEE. Les réunions convoquées par le Secrétaire général de la CNUCED en novembre 1991 et janvier 1992 ont abouti à la création, le 23 janvier 1992, du Groupe international d'étude sur le

cuivre, qui se compose de 18 pays exportateurs et importateurs représentant plus de 60 % des échanges mondiaux de cuivre. Les principaux objectifs du Groupe sont les suivants : échanges d'informations entre les principaux acteurs présents sur le marché du cuivre, évaluation des tendances à long terme, amélioration des statistiques et coordination des études consacrées à des questions touchant l'économie du cuivre. La réunion inaugurale du Groupe a été convoquée par le Secrétaire général de la CNUCED à Genève, du 22 au 26 juin 1992.

56. Une réunion spéciale sur la bauxite s'est tenue du 13 au 17 mai 1991. Les pays producteurs de bauxite avaient proposé de créer une instance permanente pour faciliter le dialogue entre producteurs et consommateurs sur toutes les questions liées à l'industrie de la bauxite, de l'alumine et de l'aluminium. Suite à des consultations informelles entre les grands pays producteurs et consommateurs qui ont eu lieu à Carthagène (Colombie) à l'occasion de la huitième session de la CNUCED, il a été décidé que le secrétariat de cette dernière organiserait de nouvelles consultations informelles entre pays producteurs et consommateurs à l'automne 1992, en vue de convoquer au printemps de 1993 une deuxième réunion spéciale chargée d'examiner dans quelle mesure une instance réunissant producteurs et consommateurs est nécessaire, y compris l'appui à lui apporter.

57. Le Groupe intergouvernemental spécial d'experts du minerai de fer a tenu sa cinquième session du 21 au 23 octobre 1991. Des hauts fonctionnaires et un grand nombre d'experts de l'industrie venus de grandes entreprises ont examiné la situation actuelle et les perspectives du minerai de fer.

58. La Conférence des Nations Unies sur l'étain (1988) s'est réunie du 21 novembre au 2 décembre 1988 et du 29 mars au 7 avril 1989. Lors de la dernière réunion, elle a adopté le mandat du Groupe international d'étude sur l'étain. Au 31 décembre 1991, neuf pays (Malaisie, Nigéria, Indonésie, Thaïlande, Grèce, Belgique, Luxembourg, Portugal et Pays-Bas), représentant 32,77 % des échanges mondiaux, de même que la CEE, avaient notifié leur acceptation définitive ou provisoire du mandat.

59. A sa vingt-troisième session, tenue du 18 au 22 novembre 1991, le Comité sur le tungstène a permis à des représentants de gouvernements et de l'industrie de pays producteurs et consommateurs de tungstène d'étudier des moyens propres à favoriser la tenue de consultations internationales sur les échanges de tungstène, à améliorer les statistiques sur le tungstène et à suivre l'évolution du marché mondial de ce métal. En 1990, le Fonds commun pour les produits de base a désigné le Comité en tant qu'organisme international de produits chargé, à ce titre, de proposer des projets à financer sur le deuxième compte du Fonds. Une réunion spéciale sur le tungstène a eu lieu les 2 et 3 juillet 1992 pour examiner les trois propositions de projet révisées présentées par le Gouvernement chinois et la proposition de projet soumise par l'Association internationale de l'industrie du tungstène.

III. CHANGEMENTS DANS LE SECTEUR DES PRODUITS DE BASE AYANT  
UNE INCIDENCE PARTICULIERE SUR LA DEPENDANCE A L'EGARD  
DES EXPORTATIONS DE CES PRODUITS

A. Evolution de la productivité dans le secteur  
des produits de base

60. La croissance durable de la productivité repose sur deux facteurs étroitement liés : l'existence d'innovations technologiques et une politique économique appropriée qui comporte les incitations commerciales voulues, des institutions efficaces et des investissements publics dont le volume et la structure sont adéquats. Le seul moyen d'inciter les producteurs à recourir à des technologies plus efficaces est de les persuader qu'ils en seront eux-mêmes en grande partie bénéficiaires. L'innovation technologique a à son tour deux effets étroitement liés sur l'offre des produits de base : d'une part, une expansion du volume de la production (produits primaires et secondaires) et d'autre part, une réduction des coûts de production.

61. L'expérience de nombreux programmes d'ajustement montre que dans l'agriculture et l'industrie extractive, les producteurs réagissent fortement et souvent rapidement aux changements de politique : lorsque les perspectives de profit sont bonnes, les producteurs innover, adaptent les technologies et améliorent les pratiques existantes 8/. L'introduction de séries intégrées de réformes dans les politiques relatives aux taux de change, au commerce, aux prix des produits de base, aux taxes sur les produits de base, au crédit, aux dépenses publiques et au renforcement des institutions peut relancer la productivité. Le cacao ghanéen et le thé sri-lankais sont deux bons exemples. Certaines fermes privées au Ghana devraient par exemple passer d'un rendement moyen de 300 kg à 1,5 tonne par hectare en utilisant de nouvelles techniques de régénération végétative, d'ensemencement clonal, de pollinisation manuelle et de nouveaux insecticides 9/. A Sri Lanka, la productivité des plantations de thé a réagi rapidement à l'évolution des prix et des taux de change. En 1990, la production de thé a atteint un niveau record dans une large mesure attribuable à un accroissement de près d'un tiers du rendement des petites exploitations privées. Parallèlement, la marge des producteurs qui était négative est devenue positive 10/.

1. Contribution des progrès technologiques à l'accroissement  
de la productivité

a) Agriculture

62. L'intensification de l'agriculture grâce à l'emploi de nouvelles technologies joue désormais un rôle prédominant dans l'amélioration de la productivité, de la stabilité et de l'efficacité de la production agricole dans toutes les régions. Elle fait intervenir une mécanisation générale de l'agriculture, le recours accru à des facteurs de production tels que les engrais chimiques et les pesticides, l'introduction de variétés à haut rendement plus résistantes aux ravageurs ainsi que l'application de méthodes de gestion des exploitations propres à accroître et stabiliser les rendements.

63. Dans l'ensemble, les rendements se sont améliorés dans les pays en développement dans les années 80. En fait, pour la plupart des variétés cultivées dans les pays tant en développement que développés, les progrès ont été nettement plus marqués dans les premiers. Parmi les régions en développement, c'est en Asie du Sud et du Sud-Est que l'augmentation des rendements a été la plus forte 11/ et en Amérique qu'elle l'a été le moins. Bien que la généralisation des variétés à haut rendement ait été inégale, les pays en développement sont de plus en plus nombreux à accroître la production grâce à elles. En 1982 par exemple, on a introduit une nouvelle variété de riz, l'IR36, offrant une résistance génétique à 15 ravageurs et ayant un cycle végétatif de 110 jours seulement (contre 180 jours pour les variétés traditionnelles), ce qui permet trois récoltes par an. L'IR36 est maintenant la variété de riz la plus répandue dans le monde.

64. Le recours accru à des facteurs de production agricoles modernes a aussi joué un rôle important dans l'amélioration des rendements. Leur diffusion a été rapide, en particulier en Asie du Sud et du Sud-Est. A l'exception de l'Asie du Sud et du Sud-Est cependant, l'utilisation d'engrais est loin d'avoir atteint en valeur absolue les niveaux enregistrés dans les pays développés 12/. L'utilisation des facteurs de production est la plus faible en Afrique et progresse plus lentement dans les pays en développement d'Amérique. Cela tient dans une certaine mesure aux caractéristiques des sols et des cultures qui ne se prêtent pas toujours à l'utilisation de certains facteurs de production généralement mis au point compte tenu des besoins du Nord. Cependant, les conditions sociales, et notamment les régimes fonciers, les besoins financiers et en particulier les besoins en main-d'oeuvre qualifiée ainsi que la nécessité de services de vulgarisation adéquats freinent l'utilisation des facteurs de production dans tous les pays en développement, en particulier d'Afrique.

65. On pourrait considérablement augmenter les rendements sans que cela entraîne un surcoût important en améliorant les pratiques culturales. Il faudrait notamment bien choisir le moment des semis et de l'application des intrants, optimiser la largeur des lignes et alterner régulièrement les cultures. En 1986, l'Indonésie a interdit 56 pesticides et encouragé, comme d'autres pays d'Asie du Sud-Est, la lutte intégrée contre les ravageurs qui ne consiste pas simplement en une utilisation correcte des pesticides. Les agriculteurs réapprennent que certains ravageurs sont leurs amis et que la rotation des cultures est payante. Une récente enquête réalisée sur 90 exploitations philippines durant quatre périodes végétatives a démontré que les exploitations pratiquant la lutte intégrée contre les ravageurs obtenaient des rendements de 5,1 tonnes de riz par hectare contre 4,9 tonnes sur les exploitations voisines qui employaient des produits chimiques 13/.

#### b) Industrie extractive

66. Les technologies de pointe ne semblent pas s'être répandues dans l'industrie minière au rythme attendu au début des années 80. En outre, mis à part la prospection, la plupart des progrès technologiques ont pris la forme de changements progressifs dans la manière d'exploiter le matériel existant,

ce qui a d'ailleurs permis à de nombreux pays en développement de s'adapter plus facilement. La plupart des sociétés d'exploitation minière se sont surtout efforcées de réduire les coûts et ont négligé l'amélioration des produits et des procédés. Il existe quatre grands moyens de réduire les coûts : accroître l'échelle des opérations; mécaniser et automatiser; mieux utiliser les méthodes d'exploitation et l'énergie et simplifier les procédés.

67. La prospection est l'un des principaux domaines où des réductions de coût substantielles ont été apportées. Au cours des années 80, il y a eu une tendance croissante à l'intégration des données géologiques, géophysiques et géochimiques et de la télédétection avec l'utilisation de statistiques informatisées et l'analyse des images. Récemment, de nouveaux logiciels qui transforment des données sismiques tridimensionnelles en modèles topographiques de très haute qualité pouvant être examinés sous tous les angles ont non seulement ouvert la voie à la découverte de nouveaux gisements, en partie situés dans des zones déjà bien explorées 14/, mais aussi contribué à identifier précisément l'endroit où forer. Cela a parfois permis de réduire considérablement les coûts de découverte. Plusieurs sociétés d'exploitation pétrolière par exemple ont indiqué que la prospection assistée par ordinateur avait entraîné une diminution des coûts généraux de 40 à 50 % depuis le milieu des années 80 14/.

68. Dans l'industrie minière et de traitement des minerais, les efforts se sont concentrés ces dernières années sur le développement des procédés continus, l'informatisation et la rationalisation de la production et la conservation de l'énergie. En conséquence, les mines de cuivre chiliennes par exemple sont parvenues à réduire les coûts d'exploitation de plus de 50 % dans les années 80 15/. Au stade de l'extraction, les réductions de coûts sont le moteur du progrès technologique. Par contre, au stade du traitement, la situation est quelque peu différente. En général, on s'attache davantage à accroître la capacité de traitement et à contrôler la récupération et la pureté de manière à obtenir des produits dont la qualité répond à la demande.

69. La tendance aux économies d'énergie a joué un rôle prédominant dans l'industrie minière et de traitement des minerais. La fabrication d'acier au four électrique, considérée auparavant comme une méthode réservée exclusivement à la production d'aciers spéciaux, s'est maintenant généralisée. Les progrès ont été particulièrement marqués dans les années 80 où la productivité des fours a augmenté d'un tiers tandis que la consommation d'électricité a diminué de près de 20 % 16/.

70. Comme les gisements de minerais de haute qualité facilement accessibles s'épuisent et que nombre des nouveaux gisements sont des concentrations polyminérales complexes de qualité inférieure, les progrès récemment accomplis dans le domaine de la biotechnologie des métaux ont reçu une attention particulière dans les pays développés et plusieurs pays en développement. On est parvenu à cultiver des bactéries qui prospèrent dans l'eau acide des mines et libèrent des concentrations polyminérales des métaux tels que le cuivre, le zinc, le nickel, l'argent et l'or. Cette lixiviation bactérienne permet de prolonger la vie des mines en exploitant des gisements qui ne l'avaient pas

été dans la plupart des sites et d'anciennes décharges de déchets minéraux. L'adoption de ce procédé dans les sociétés minières d'Amérique latine, notamment au Chili, a montré qu'il était possible d'augmenter relativement rapidement la production de métal, avec un minimum d'investissement supplémentaire et de faibles dépenses d'exploitation. Selon les estimations, la lixiviation bactérienne permet dans le cas du cuivre une réduction des coûts de 40 à 50 % 17/. En outre, les métaux issus de ce procédé n'ont pas besoin d'être fondus. On peut par exemple fabriquer des cathodes en cuivre en galvanisant directement le cuivre à partir des solutions lessivées enrichies sur le site d'extraction. Ce procédé permet en outre de moduler l'échelle des opérations, contrairement à la fusion du cuivre qui, pour des raisons d'économies d'échelle, nécessite la production de plusieurs mines.

## 2. Bénéfices découlant des progrès technologiques et des réductions des coûts de production

71. Les bénéfices découlant de l'accroissement du volume de la production et de la réduction des coûts de production sont en principe répartis entre les producteurs, les fournisseurs, les transformateurs et les consommateurs, aux plans national et international. En fait, la manière dont se répartissent les bénéficiaires dépend beaucoup de l'état des marchés et de qui les contrôlent. Lorsque l'intervention de l'Etat ou d'autres facteurs empêchent le libre jeu des forces du marché et qu'il en résulte une surabondance de l'offre, les recettes additionnelles découlant de l'utilisation de nouvelles technologies échappent totalement ou en grande partie aux producteurs rentables "non protégés". Le maintien ou la garantie de prix intérieurs élevés a encouragé la production d'un bon nombre de produits de base dans les pays de l'OCDE, au point que des excédents doivent maintenant être exportés à l'aide de subventions. A l'exception des produits laitiers, ces exportations font concurrence à celles des pays en développement (par exemple les céréales, le sucre, les huiles végétales et les oléagineux, le coton et la viande). En outre, du fait de la politique intérieure qu'ils mènent, les Etats-Unis et la CEE sont devenus exportateurs nets de certains produits, par exemple les édulcorants et le sucre, et ils ont accru leur part des marchés mondiaux d'exportation pour plusieurs autres produits agricoles. Dans les années 80, l'effort d'exportation des pays de la CEE a presque fait doubler la part de ces pays dans les exportations mondiales de céréales autres que le riz. Les pays de la CEE ont aussi consolidé leur position sur les marchés mondiaux de la viande bovine. Les Etats-Unis et le Canada ont quant à eux vu leur part presque tripler sur les marchés d'exportation de la viande bovine. En revanche, la part des pays en développement sur les marchés mondiaux des céréales n'a que peu augmenté et elle a diminué de près d'un quart pour la viande de boeuf. Lorsque des exportateurs de produits primaires se font concurrence sur des marchés en lente expansion et que les technologies entraînent un accroissement des volumes de production, les bénéficiaires sont surtout les consommateurs, qui sont fréquemment des pays développés importateurs. Lorsqu'une technologie abaisse le coût de la production sans que celle-ci augmente en volume, les bénéficiaires restent en général les producteurs, qui peuvent ainsi affecter une plus grande partie des ressources à d'autres fins que la production. En moyenne, même en situation de marché



déprimé, les producteurs les plus performants vont recueillir les fruits, sous forme de recettes additionnelles, de certaines des innovations technologiques, en fonction des élasticités de l'offre et de la demande et du rythme de la baisse des prix 18/. Pour les produits de base pour lesquels l'élasticité de la demande par rapport aux revenus et aux prix est élevée (par exemple les fruits et légumes), l'accroissement de la production n'entraîne en général pas de dégradation des termes de l'échange et le progrès technologique procurera aux producteurs des gains plus nets.

B. Evolution récente dans la transformation et la commercialisation des produits de base

72. La transformation locale des matières premières contribue au développement d'un pays car elle sert de base à l'industrialisation et la valeur ajoutée est plus importante pour les produits transformés que pour les matières premières. En analysant l'évolution des parts des marchés d'exportation dans les différentes chaînes de transformation des produits de base entre 1979-1981 et 1988-1990, on constate que les pays en développement ont, de manière générale, sensiblement progressé dans la transformation des matières premières d'origine agricole, notamment en ce qui concerne le coton, le jute et les articles en cuir 19/. Cependant, les données n'indiquent pas toujours si ces derniers ont été produits à partir de matières premières locales ou importées et s'ils ont été produits en liaison étroite avec le reste de l'économie nationale ou exclusivement dans des zones franches industrielles. Outre le coton, le jute et les articles en cuir, de nombreux pays, et notamment l'Indonésie, la Guinée équatoriale, le Ghana, la Guinée-Bissau et Fidji, sont parvenus à retenir plus de valeur ajoutée en exportant des sciages, des contre-plaqués, du papier et du carton plutôt que des grumes.

73. Dans le domaine des minerais et des métaux, pratiquement tous les pays exportateurs de pétrole ont augmenté la part du pétrole raffiné dans les exportations. En ce qui concerne le minerai de fer et l'acier, 7 des 12 pays pour lesquels ces produits représentent une part importante des exportations ont augmenté la part des produits transformés, les cinq autres ayant déjà une structure d'exportation bien diversifiée ou exportant des quantités appréciables d'autres métaux sous forme transformée. Pour la bauxite et l'aluminium, 9 des 13 pays en développement pour lesquels ces exportations représentent une part importante des recettes en devises, sont parvenus à des stades de transformation plus poussés. En ce qui concerne le cuivre, tous les grands exportateurs, sauf la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en exportent une part importante sous forme raffinée, le Zaïre ayant considérablement progressé depuis 10 ans dans le domaine de la transformation.

74. Sur les 112 pays examinés, six seulement ont réussi à accroître sensiblement leurs exportations de produits alimentaires élaborés, le poisson venant à cet égard à la première place devant les huiles végétales et les tourteaux. Les pays exportant d'autres denrées alimentaires de base traditionnelles telles que le cacao, le café et le sucre ont au mieux légèrement augmenté la part de ces produits exportée sous forme transformée.

75. Outre la nature, le volume et le stade de transformation des exportations d'un pays, le montant des recettes d'exportation dépend également de la structure du marché - demande et offre - et notamment du nombre des opérateurs. Les marchés des produits de base ont souvent des caractéristiques d'oligopole ou d'oligopsonne, même si le nombre et le pouvoir économique des acheteurs et des vendeurs varient selon les produits. Bien qu'on ne dispose pas systématiquement de renseignements sur la propriété et les changements dans l'industrie mondiale et les structures des marchés pour les différents produits de base, il semblerait que le nombre des principaux acheteurs sur les marchés de nombreux produits de base ait fortement diminué au cours des années 80, alors que celui des producteurs et fournisseurs a sensiblement augmenté. Cela a accru l'influence des utilisateurs et négociants dans la formation des prix puisqu'ils peuvent décider de constituer des stocks ou de prendre d'autres mesures agissant sur la demande.

76. Du côté de la demande, la puissance économique des grosses sociétés s'est surtout renforcée par des fusions et acquisitions et l'installation de nouvelles usines de transformation. Le fait que de nouveaux arrivants - pour la plupart d'importance mineure - ont fait augmenter le nombre total des sociétés opérant directement dans le secteur des produits de base a peut-être légèrement freiné ce processus de concentration sans toutefois ralentir de manière sensible la tendance générale. Les grosses sociétés ont surtout gagné en importance dans le secteur des produits alimentaires, comme en témoignent les marchés du thé et du cacao. Si, dans les secteurs alimentaire et agro-alimentaire, les changements qui se sont récemment produits ont pris la forme de fusions et d'acquisitions, c'est par l'expansion que, sur le marché des minéraux et des métaux, les opérateurs ont consolidé leur puissance. La position de force des grosses sociétés se caractérise aussi par une diversification des produits achetés (les gros négociants en cacao, par exemple, s'intéressent de plus en plus à d'autres industries alimentaires et aux boissons), l'expansion géographique (par exemple par l'acquisition de sociétés bien établies sur des marchés étrangers qui ont des réseaux de distribution et possèdent des marques de fabrique) et la tendance à pousser l'intégration verticale jusqu'au stade du produit fini, ce qui leur permet de se rendre propriétaires des marques de fabrique tout en accédant à de nouveaux marchés.

77. Du côté de l'offre, on constate une augmentation du nombre des vendeurs, pays aussi bien que sociétés. L'augmentation du nombre des sociétés peut être attribuée à la déréglementation et à la libéralisation des exportations dans de nombreux pays - notamment en phase d'ajustement structurel - où les organismes publics qui centralisaient les exportations (offices de commercialisation, par exemple) ont été remplacés par des sociétés privées. La taille relativement restreinte et l'inexpérience de ces sociétés en matière de commercialisation, notamment au plan international, ont favorisé les acheteurs traditionnels. On observe un resserrement des liens entre les producteurs et les transformateurs et/ou les distributeurs pour un certain nombre de produits de base, tels que le caoutchouc, le cacao, les fruits et les légumes. Dans ces cas, la qualité et la quantité de la production sont adaptées aux besoins spécifiques des entreprises de transformation.

78. L'une des principales conséquences de l'évolution mentionnées plus haut sur le fonctionnement des marchés des produits de base est le développement des transactions directes entre acheteurs et vendeurs et la diminution concomitante de l'importance des intermédiaires. Le nombre de courtiers a diminué tant du fait des fusions que des faillites.

C. Changements dans la dépendance à l'égard des exportations de certains produits de base dans les pays en développement

79. Le marché mondial des produits de base s'est caractérisé durant les années 80 par deux traits contradictoires. D'une part, comme on l'a déjà dit, la part des pays en développement a diminué sur les marchés mondiaux des exportations de produits de base; d'autre part, la plupart des pays en développement sont restés fortement tributaires des produits de base pour leur production intérieure, l'emploi et les recettes d'exportation.

80. En ce qui concerne la diversification de la production entre 1979-1981 et 1988-1990, il ressort du tableau ci-après qu'à l'exception de l'Asie du Sud et du Sud-Est la dépendance à l'égard des produits de base n'a pas sensiblement évolué et qu'il n'y a pratiquement aucun changement en Afrique. En fait, l'Afrique reste la région géographique la plus tributaire des produits de base dont 40 pays sur 47 tirent plus de 70 % de leurs recettes d'exportation; dans les pays en développement d'Amérique, le degré de dépendance est le même dans 17 pays sur 31. En ce qui concerne les Caraïbes, les pays en développement d'Océanie et l'Asie de l'Ouest, la moitié environ des pays sont parvenus à réduire considérablement la part des produits de base dans les exportations alors que la dépendance a augmenté dans quatre pays des Caraïbes et deux pays en développement d'Océanie. En Afrique, la part des produits de base dans le total des recettes d'exportation a diminué de plus de 10 % dans 8 pays, est restée plus ou moins inchangée dans 38 pays et a même augmenté dans 6 pays. Dans les 31 pays en développement d'Amérique, 13 seulement (9 pays d'Amérique latine et 4 pays des Caraïbes), dont certes les 3 plus grands, à savoir l'Argentine, le Brésil et le Mexique, sont parvenus à diversifier sensiblement leur production; dans 6 d'entre eux (1 en Amérique latine et 5 dans les Caraïbes), la part des produits de base dans les recettes d'exportation a augmenté. C'est en Asie du Sud et du Sud-Est que la diminution relative de la dépendance à l'égard des produits de base a été la plus marquée. En fait, dans certains pays, la part des exportations de produits non manufacturés a atteint des niveaux proches de ceux des économies de marché développées.

81. Au niveau individuel, les pays qui ont le mieux réussi à réduire leur dépendance à l'égard des produits de base entre 1979-1981 et 1988-1990 sont Sri Lanka (de 84 à 43 %), la République arabe syrienne (de 92 à 54 %), le Maroc (de 75 à 49 %), la Tunisie (de 65 à 30 %), Maurice (de 71 à 36 %), la Thaïlande (de 71 à 40 %) et le Mexique (de 87 à 54 %).

Tableau  
Degré de dépendance à l'égard des produits de base, par région,  
1979-1981 et 1988-1990 a/

A. Part des produits de base dans les recettes totales d'exportation

		1979-1981			1988-1990		
		< 50 %	50-70 %	> 70 %	< 50 %	50-70 %	> 70 %
		(nombre de pays)			(nombre de pays)		
Pays de l'OCDE		17	1	3	17	2	2
Asie et Pacifique	Asie de l'Ouest	-	1	9	1	1	8
	Asie du Sud et du Sud-Est	2	4	10	10	3	3
	Pays en déve- loppement d'Océanie	1	-	8	-	3	6
Pays en déve- loppement d'Amérique	Caraïbes	1	3	7	2	5	4
	Amérique latine	-	3	17	2	5	13
Afrique	Afrique du Nord	-	1	4	2	1	2
	Afrique subsaharienne	-	2	40	1	3	38

B. Part des deux principaux produits de base dans les recettes  
 totales d'exportation

	1979-1981			1988-1990		
	< 50 % (nombre de pays)	50-70 %	> 70 %	< 50 %	50-70 %	> 70 %
Pays de l'OCDE	19	1	1	20	-	1
Asie de l'Ouest	1	-	9	1	1	8
Asie et Pacifique	9	3	4	10	4	2
Pays en déve- loppement d'Océanie	2	1	6	2	5	2
Pays en déve- loppement d'Amérique	6	3	2	4	5	2
Caraïbes Amérique latine	8	8	4	9	9	2
Afrique	-	2	3	1	2	2
Afrique subsaharienne	3	15	24	4	14	23

Source : secrétariat de la CNUCED.

a/ Les produits de base comprennent les sections 0-4 (moins les groupes 223, 244, 266, 267), la division 68, les groupes 667, 971 et la position 522.56 de la Classification type pour le commerce international (CTCI).

82. La diversification des exportations à l'intérieur du secteur des produits de base - diversification horizontale - est observée dans de nombreux pays et pour toute la gamme des produits. Bien que dans la plupart des cas les nouveaux produits de base ne représentent pas encore une grosse part des recettes d'exportation, ils indiquent qu'il existe une possibilité de diversification et ont dans certains cas contribué à réduire la forte dépendance d'un pays à l'égard d'un seul produit. Un exemple à cet égard est le Burundi. La baisse des prix du café au cours des années 80 a entraîné une diminution de 10 points de la part du café dans les recettes d'exportation du Burundi bien que les exportations de ce produit aient augmenté en volume. Cependant, le Burundi a réussi à compenser cette forte diminution des recettes tirées des exportations du café par une bonne diversification horizontale, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé ses recettes d'exportation provenant de l'or, des céréales, du riz, du thé, des légumes et des cuirs et peaux.

83. Par ailleurs, c'est dans les économies déjà plus avancées comme l'Argentine, le Brésil, l'Indonésie et la Malaisie que la diversification horizontale a été la plus importante. En outre, cette diversification horizontale touche souvent des produits qui sont traditionnellement exportés

par d'autres pays (coton, caoutchouc, cacao et huile de palme) ou qui font concurrence à de tels produits (le soja fait par exemple concurrence à d'autres huiles végétales), ce qui accroît le risque d'un excédent de l'offre sur le marché mondial.

84. De nombreux pays en développement sont fortement tributaires d'un ou de deux produits de base pour leurs recettes d'exportation. Entre 1988 et 1990, 42 pays - dont près des deux tiers en Afrique - sur les 113 pays en développement dépendaient d'un ou de deux produits de base pour plus de 70 % de leurs recettes d'exportation. Les combustibles, les produits alimentaires et certains métaux sont les produits de base principaux qu'exportent la grande majorité de ces pays fortement dépendants. Les pays dont les exportations de combustibles ont représenté 85 % au moins des recettes totales d'exportation entre 1979 et 1981 n'ont pas sensiblement réduit leur dépendance à l'égard de cette catégorie de produits pendant les années 80. En revanche, les pays dont les exportations de combustibles représentaient 50 % ou moins ont en général réduit davantage leur dépendance à l'égard de ces produits. La plupart des pays fortement dépendants d'un seul produit alimentaire d'exportation tel que le café, le cacao, le poisson et le sucre, ou d'un métal tel que la bauxite, le cuivre ou l'étain, n'ont pas non plus réduit leur dépendance. Cependant, alors que la plupart des pays en développement qui tirent la plus grosse partie de leurs recettes en devises de l'exportation d'un seul métal vendent celui-ci sous forme transformée, ce n'est pas le cas des pays fortement dépendants des exportations de produits alimentaires.

85. Dans les cas où la principale exportation d'un pays est une matière première d'origine agricole telle que le coton, le bois ou les cuirs et peaux, le degré de dépendance est en général beaucoup plus faible, c'est-à-dire qu'il ne dépasse pas 50 %. En outre, la plupart des pays exportent une partie de ces produits sous forme transformée. Les données relatives aux exportations indiquent également que les diamants et l'or sont d'importants générateurs de devises dans divers pays; les diamants sont même le principal produit d'exportation de trois pays d'Afrique et d'un pays d'Asie du Sud. Cependant, comme les données concernant les exportations de diamants et d'or sont souvent incomplètes, il faut les interpréter avec prudence.

86. L'une des préoccupations des nations les plus pauvres parmi les pays en développement fortement dépendants à l'égard des produits de base est la part des recettes d'exportation qu'ils doivent consacrer aux importations alimentaires. Il ressort des données disponibles pour 83 pays en développement durant les périodes 1979-1981 et 1988-1990, que pour 57 d'entre eux, le rapport entre les importations alimentaires et les exportations de produits de base n'a pas sensiblement varié et qu'il a diminué pour 12 pays (dont 5 pays d'Afrique et 2 pays en développement d'Amérique). Ces données indiquent également que 14 pays (dont la moitié en Afrique) ont dû consacrer une part plus importante des recettes de leurs exportations de produits de base au règlement de la facture de leurs importations alimentaires. Cinq pays (Cap-Vert, Gambie, Somalie, Kiribati et Tonga) ont même dû payer plus de devises pour leurs importations alimentaires qu'ils n'en ont gagné par l'exportation des produits de base. La situation de ces pays est

particulièrement décourageante si l'on tient compte du fait que tous doivent aux produits de base 70 % environ de leurs recettes d'exportation. En revanche, d'autres pays tels que l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande, qui tirent des produits manufacturés une part beaucoup plus importante de leurs recettes d'exportation, ont consacré moins de 10 % des recettes de leurs exportations de produits de base aux importations alimentaires.

87. Un obstacle important qui freine la diversification tant horizontale que verticale de l'économie des pays en développement fortement dépendants à l'égard des produits de base est la part des recettes tirées de l'exportation des produits de base qu'ils doivent consacrer au service de la dette. Les données disponibles à ce sujet indiquent que 13 des 19 pays en développement, qui ont consacré au service de leur dette plus de 60 % de leurs recettes d'exportation des produits de base entre 1988 et 1990, tiraient des produits de base plus de 70 % de leurs recettes totales d'exportation.

88. Si les pays fortement dépendants des produits de base sont particulièrement vulnérables à l'évolution des marchés mondiaux, ils sont pour la plupart de petits fournisseurs n'ayant de ce fait qu'une influence limitée sur ces marchés. Les données relatives à des pays en développement dont plus de la moitié des exportations repose sur trois produits de base indiquent que dans 50 % des cas environ leur part du marché mondial est inférieure à 1 %. La pêche en est un bon exemple. Dix pays en développement dépendent des produits de la pêche pour plus de 20 % de leurs recettes totales d'exportation mais aucun n'a une part de marché supérieure à 1 %.

D. Evolution de l'aide internationale en faveur des pays en développement tributaires des produits de base

89. Pendant de nombreuses années encore, la plupart des pays en développement resteront largement tributaires des produits de base, en ce qui concerne la production intérieure, l'emploi et les recettes d'exportation, et les tentatives de diversification visant à réduire cet assujettissement à un petit nombre de produits de base devront le plus souvent recourir à des apports du secteur des produits de base. C'est pourquoi il est essentiel que les pays en développement puissent mettre en place des projets viables dans ce secteur, ce qui suppose une aide internationale, notamment sous forme de financement à moyen et à long terme. La communauté internationale a reconnu qu'un certain volume de ressources publiques bilatérales et multilatérales, ainsi que des ressources privées, notamment des investissements privés, seraient nécessaires pour financer des programmes et des projets de diversification appropriés, et pour promouvoir ou développer des industries exploitant les ressources locales, y compris les activités de services liées aux produits de base, éventuellement grâce à la mise en place de mécanismes spéciaux 20/.

90. Comme on l'a vu, le volume total des flux financiers vers les pays en développement a diminué au cours des années 80. Par conséquent, beaucoup de pays en développement tributaires de produits de base ont dû financer une bonne part de leurs investissements au moyen de l'aide publique au développement, dont seule une proportion relativement modeste a été consacrée

à des activités axées sur l'exportation dans le secteur des produits de base 21/. Au demeurant, les fonds disponibles pour des projets de diversification ont surtout été investis dans les pays les plus grands, les plus diversifiés et les moins tributaires des produits de base, parce qu'il est sans doute plus facile d'y réaliser des projets 22/.

91. Pour développer et diversifier leur production et leurs exportations de produits de base, les pays en développement qui en sont tributaires ont besoin de capitaux non seulement pour financer des équipements productifs, mais pour couvrir tous les coûts, depuis l'élaboration initiale du projet jusqu'au stade de la production. Il faut aussi les aider à mettre en place un cadre local favorable, notamment à se doter de l'infrastructure, des services d'appui et des ressources humaines nécessaires, à évaluer les ressources, à faire des études de pré faisabilité, de faisabilité et de marché, et à définir des projets économiquement viables susceptibles d'attirer les investisseurs étrangers.

92. Ce sont les organismes internationaux, et au premier chef le groupe de la Banque mondiale (Banque mondiale et Société financière internationale - SFI) ainsi que des banques régionales de développement, qui ont assuré l'essentiel du financement international des projets concernant les produits de base dans les pays en développement. Ces 10 dernières années, les projets financés par la Banque mondiale concernaient pour la plupart des produits alimentaires et des cultures d'exportation traditionnelles, et le secteur des minéraux a reçu très peu d'assistance. Les banques régionales de développement et la SFI, par ses prêts et ses prises de participation, ont fourni l'essentiel du financement international pour le développement du secteur privé. Les banques régionales ou sous-régionales de développement sont intervenues principalement au niveau des secteurs ou des projets. En 1989, la Banque interaméricaine de développement a créé la Société interaméricaine d'investissement et la Banque asiatique de développement a fondé la Société asiatique de finance et d'investissement. Ces deux sociétés fonctionnent comme des banques d'affaires privées. La Banque africaine de développement a récemment réservé 200 millions de dollars des Etats-Unis au développement de ses activités de prêts au secteur privé. En outre, ces banques régionales ont augmenté leurs prêts au secteur privé par le biais d'organismes nationaux de financement du développement.

93. La Banque mondiale, les banques régionales de développement et les organismes d'aide bilatérale ont été les principales sources de l'aide internationale dans le domaine des infrastructures, sous forme de prêts à long terme assortis d'un faible taux d'intérêt et de dons. Bon nombre de projets d'assistance technique réalisés dans les pays en développement ont été financés pour tout ou partie par le PNUD, la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Plusieurs autres institutions multilatérales, sans financer directement des investissements, apportent une aide financière ou autre aux activités de préinvestissement liées à l'élaboration de projets dans le secteur des produits de base.



94. La CEE finance des projets dans les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), à l'aide du Fonds européen de développement ou de prêts de la Banque européenne d'investissement, qui finance aussi l'aide au développement dans les pays de la Méditerranée. Le Centre pour le développement industriel, symbole de la coopération CEE-ACP, fournit une assistance technique quand il s'agit de promouvoir des idées de projet ou des projets potentiels qui ont déjà des commanditaires.

95. L'aide bilatérale, qui représente la majeure partie des flux d'aide publique financière aux pays en développement, n'est pas en général spécifiquement réservée à tel ou tel produit de base.

96. La communauté internationale reconnaît que l'aide financière internationale est indispensable pour aider les pays en développement, surtout les moins avancés, à amortir les effets que la baisse de leurs recettes d'exportation de produits de base peuvent avoir sur leur développement économique et social. Depuis le début des années 80, ces effets se sont beaucoup accentués, à la suite d'une chute des cours mondiaux des principaux produits et d'une aggravation des fluctuations de l'offre et de la demande. Au cours de la période 1980-1989, pratiquement tous les pays en développement ont enregistré une moins-value, de façon permanente ou chronique. Les pays qui sont le plus tributaires des produits de base ont été les plus touchés. Entre 1980 et 1989, les pays les moins avancés ont supporté 11 % de la baisse globale des recettes d'exportation de produits de base, hors combustibles, c'est-à-dire proportionnellement plus que leur part, puisqu'ils représentent 7 % de ces exportations sur l'ensemble des pays en développement.

97. Le financement compensatoire traditionnel a beaucoup évolué ces dernières années. Au FMI, les tirages sur la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI) ont considérablement diminué; en 1989, il y a eu quatre tirages, représentant au total 808 millions de DTS; en 1990, il y en a eu seulement deux, pour un montant cumulé de 68 millions de DTS. Aussi bien, ces tirages ont tendance à devenir une partie de l'enveloppe globale du FMI pour le soutien de la balance des paiements des pays en développement, souvent sous forme d'un premier décaissement rapide. Comme ces tirages sont assortis des taux d'intérêt normaux du FMI, ce dernier encourage les pays en développement pauvres à profiter des conditions plus avantageuses de la Facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la nouvelle Facilité d'ajustement structurel renforcée (FAS renforcée). En raison des perturbations du marché pétrolier en 1990/91, un volet concernant les importations pétrolières a été ajouté provisoirement au mécanisme compensatoire, sur le modèle du volet concernant les importations de céréales. En 1991, six pays en développement et cinq pays d'Europe centrale ou orientale ont effectué 17 tirages sur la FFCI, au titre du financement compensatoire, chiffre jamais atteint depuis 1983. Les tirages ont représenté 2,9 milliards de DTS, dont 2,2 milliards pour financer des importations de pétrole trop onéreuses; près de 40 % des tirages totaux ont été le fait de pays d'Europe centrale ou orientale.

98. Le STABEX, mis en place par la Convention de Lomé liant la CEE et les Etats ACP, offre un financement compensatoire aux pays du groupe ACP qui ont enregistré une baisse de leurs recettes d'exportation de certains produits agricoles à destination de la CEE. La plupart des transferts sont utilisés dans la branche où la baisse a été enregistrée, mais ils peuvent, si besoin est, servir à la diversification dans d'autres activités agricoles ou aux agro-industries. Partie intégrante des conventions entre la CEE et le groupe ACP, le STABEX est, par définition, limité à un certain nombre de pays, de produits et d'échanges. Ses ressources se montaient à 925 millions d'écus (815 millions de DTS) pendant la période quinquennale 1986-1990, et ont été portées à 1,5 milliard d'écus (1,4 milliard de DTS) par la quatrième Convention de Lomé, pour la période 1991-1995. Le total des transferts du STABEX pour la période 1980-1990 représentait 2,2 milliards de DTS et ce fonds de stabilisation s'est trouvé à cours d'argent pendant trois exercices consécutifs, au milieu des années 80. La quatrième Convention de Lomé prévoit que tous les transferts du STABEX auront la forme de dons. En 1990, les déficits ouvrant droit à compensation représentaient au total quelque 1,2 milliard d'écus (1,1 milliard de DTS), dont 86 % pour les exportateurs de café et de cacao. Trente-trois pays ont effectivement bénéficié de transferts représentant 384 millions d'écus (360 millions de DTS), ce qui couvre environ 30 % de leurs déficits. En 1991, les fonds disponibles ne suffiront pas non plus à couvrir tous les déficits.

99. Le mécanisme STABEX-PMA-Asie/Amérique latine a été établi par la CEE, en 1987, pour les pays les moins avancés qui ne sont pas signataires de la Convention de Lomé. Jusqu'en 1991, quatre pays avaient reçu 19 transferts, pour un montant total de 33 millions d'écus (29 millions de DTS), dont près de 60 % au Bangladesh. Tous les transferts ont été employés dans les branches qui avaient enregistré une baisse de recettes, et rien n'a donc été fait pour la diversification. Les emplois les plus souvent cités sont les travaux d'infrastructure, la promotion des échanges, la recherche-développement, la conception de produits, les améliorations qualitatives, la formation et les services de vulgarisation. Le STABEX-PMA-Asie/Amérique latine arrive à son terme fin décembre 1991.

100. Le mécanisme SYSMIN, mis en place par la Convention de Lomé, fournit une assistance financière sous forme de prêts à faible taux intérêt aux pays dont les industries extractives se portent mal. Il s'agit essentiellement de protéger le secteur minier par des interventions qui atténuent les effets d'une baisse de la production ou des exportations. Ce système a aussi été conçu pour favoriser la diversification dans les pays fortement tributaires de l'exportation d'un seul produit minier, en les aidant à mener à bien les projets et programmes en cours, si ceux-ci sont remis en cause par une chute brutale des recettes de ces exportations. Depuis la deuxième Convention de Lomé, 3 milliards d'écus ont été alloués au SYSMIN, dont les transferts effectifs se montent à 587 millions d'écus. La quatrième Convention de Lomé a alloué 480 millions d'écus (450 millions de DTS) au SYSMIN, qui a reçu au total trois demandes de transfert (présentées par la Namibie, la Zambie et la République dominicaine). Ces demandes n'étant pas encore agréées, le montant des transferts n'est pas fixé.

101. La Suisse a établi, en 1988, son propre programme de paiements compensatoires en faveur des pays les moins avancés qui enregistrent une moins-value de leurs exportations de certains des produits de base à destination de la Suisse. Depuis 1988, un montant total de 90 millions de francs suisses (49 millions de DTS) ont été affectés à ce programme, dont 47,6 millions (25 millions de DTS) ont été effectivement transférés.

102. Mais il est clair que tous ces financements compensatoires ne suffisent pas à couvrir les baisses de recettes d'exportation de produits de base enregistrées par les pays en développement. A sa seizième session extraordinaire, le Conseil du commerce et du développement a constaté qu'"il y a généralement une différence sensible entre le montant estimatif du déficit total des recettes d'exportation de produits de base des pays en développement et le financement mis à leur disposition au titre des mécanismes de financement compensatoire existants" 22/.

#### IV. L'ACCES AUX MARCHES DES PRODUITS DE BASE

##### Conditions d'accès aux marchés et progrès des négociations d'Uruguay concernant les produits tropicaux, les produits tirés des ressources naturelles et l'agriculture

103. A la huitième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Carthagène, les participants ont reconnu qu'il fallait améliorer d'urgence les débouchés des produits de base en supprimant progressivement les obstacles limitant les importations de ces produits, bruts ou transformés, notamment en provenance des pays en développement, et en réduisant progressivement mais sensiblement les diverses aides encourageant une production non concurrentielle, par exemple les subventions à la production et à l'exportation. La Conférence a estimé en outre qu'une amélioration des conditions d'accès aux marchés, si les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent, contribuerait à créer un climat favorable aux échanges internationaux.

104. Le caractère urgent d'une amélioration des débouchés contraste avec la lenteur des négociations d'Uruguay, en ce qui concerne les produits tropicaux, agricoles ou tirés des ressources naturelles.

105. Dans le cas des produits tropicaux, l'accès aux marchés ne s'est guère amélioré malgré diverses initiatives (unilatérales ou négociées, parfois dans le cadre du système généralisé de préférences), qui se sont succédé depuis l'examen à mi-parcours effectué en décembre 1988 à Montréal. D'ailleurs, sur le plan strictement commercial, les propositions des grands pays industrialisés importateurs de produits tropicaux 24/ n'amèneraient qu'une augmentation de 1,7 % des exportations correspondantes pour les pays en développement. Etant donné que ces propositions équivalent à l'octroi du traitement de la nation la plus favorisée, les pays industrialisés en bénéficieraient également, et les marges de préférence dont jouissent actuellement les pays en développement seraient grignotées. De fait, cela risque même d'entraîner des pertes commerciales pour certains pays en développement.

106. Les négociations sur la libéralisation complète des échanges de produits tropicaux piétinent parce que ces produits sont liés au secteur agricole, où les négociations sont actuellement dans l'impasse, mais aussi parce que les pays développés demandent la réciprocité.

107. Les conditions d'accès aux marchés ont peu progressé pour les produits tirés des ressources naturelles, par exemple les produits de la pêche, de la sylviculture, des industries extractives et de la métallurgie. En effet, certains pays développés voulaient lier une réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires à l'accès aux ressources, notamment aux droits de pêche; par ailleurs, ces mêmes pays ont essayé d'élargir la gamme des produits sur lesquels devaient porter les négociations d'Uruguay au-delà de ce qui avait été convenu, notamment aux produits énergétiques. Quant aux perspectives commerciales, l'érosion des marges préférentielles due à une libéralisation du traitement de la nation la plus favorisée risque de limiter les bénéfices commerciaux potentiels. Une simulation de réductions tarifaires effectuée dans le cadre d'une étude récente 25/ a montré que, si le commerce mondial des produits tirés des ressources naturelles augmentait de 23 millions de dollars des Etats-Unis, un quart seulement de cette plus-value reviendrait aux pays en développement. Les gains les plus importants seraient imputables aux produits de la pêche et, au second rang, aux produits forestiers, mais une perte nette serait enregistrée pour les produits miniers et métallurgiques. On a même calculé que l'ensemble des pays africains enregistreraient une perte nette pour les trois catégories de produits, le recul étant le plus marqué dans les pêcheries.

108. Dans le cas des produits agricoles, il ne s'agit pas seulement d'accès aux marchés et d'ouverture des frontières, puisque le marché international de ces produits est également affecté par les politiques nationales de soutien (subventions sous diverses formes aux producteurs nationaux) et par les subventions à l'exportation.

109. Les montants considérables des transferts aux agriculteurs reflètent bien l'ampleur du problème. Le secrétariat de l'OCDE estime que l'équivalent subvention à la production (ESP) 26/ pour les principaux produits agricoles (céréales, viande, produits laitiers et sucre, par exemple) a représenté environ 180 milliards de dollars des Etats-Unis dans les pays de l'OCDE en 1990, année record de la décennie, et que les producteurs ont tiré près de la moitié de leur revenu agricole de ces transferts. Le chiffre pour 1991 était de 177 milliards de dollars des Etats-Unis 27/. De façon générale, en 1991, l'équivalent subvention à la production, en valeur absolue et en pourcentage, est resté pour l'ensemble des pays de l'OCDE nettement supérieur à ce qu'il a été en moyenne durant la période 1979-1986. Ces politiques de soutien, en gonflant artificiellement la production intérieure, réduisent la demande intérieure de produits importés dans les pays industrialisés ou accroissent le potentiel d'exportation, ce qui ne manque pas de se répercuter sur le marché mondial, étant donné la place qu'y occupent ces pays.

110. Ces dernières années, les subventions à l'exportation ont été une cause majeure de différends dans le commerce des produits agricoles, du fait

qu'elles peuvent faire baisser les cours mondiaux des produits et servent parfois à conquérir des parts de marché. Parmi six membres de l'OCDE (Australie, Canada, CEE, Japon, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis), la part des subventions à l'exportation dans l'aide en moyenne à l'agriculture en 1986-1988 (mesurée par l'équivalent subvention à la production) allait de 0,3 % (Nouvelle-Zélande) à 43,7 % (dans la CEE) 28/.

111. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay servent de cadre aux efforts visant à réformer en profondeur le commerce mondial des produits agricoles. En fait, l'issue de ces négociations dépendra dans une large mesure de la capacité des négociateurs à établir des disciplines multilatérales plus efficaces en la matière. Quand le Comité des négociations commerciales s'est réuni à nouveau à Genève le 26 février 1991, on a décidé de relancer le processus de négociation, avec un triple objectif : aboutir à des engagements contraignants et précis concernant les aides nationales, l'accès aux marchés et la concurrence à l'exportation; parvenir à un accord sur les questions sanitaires et phytosanitaires; et entamer immédiatement des travaux techniques pour faire avancer les négociations. En juin 1991, le président du Groupe de négociations sur l'agriculture a présenté quelques options dans chaque domaine. Après des négociations très poussées, le Directeur général du GATT et le Président du Comité des négociations commerciales ont présenté, le 20 décembre 1991, un projet d'acte final couvrant tous les thèmes des négociations d'Uruguay, y compris l'agriculture.

112. Le 13 janvier 1992, le Comité des négociations commerciales s'est réuni à nouveau et a approuvé un programme de travail visant à faire aboutir les négociations. En dépit de tous les efforts, il n'avait pas encore été possible fin avril 1992 de concilier les diverses positions sur les questions non encore réglées, dont l'agriculture, bien que les Parties contractantes eussent réaffirmé leur détermination de faire aboutir les négociations. Il faudra pourtant progresser rapidement si l'on veut que le nouvel accord qui sera éventuellement conclu dans le cadre du GATT puisse être incorporé dans les législations nationales et prendre effet à partir du 1er janvier 1993.

## V. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### Liens entre les produits de base et l'environnement et questions connexes touchant la gestion des ressources naturelles

113. On a assisté récemment tant dans les pays en développement que dans les pays développés à une prise de conscience accrue des problèmes environnementaux et de l'importance de la durabilité du développement. Dans les pays en développement, le problème fondamental est d'éliminer la pauvreté, de créer des emplois et d'accroître les exportations tout en préservant et en protégeant l'environnement. Dans les pays développés, principaux responsables de la pollution au niveau mondial, il s'agit de restaurer l'environnement tout en maintenant dans toute la mesure du possible certains styles de vie et des activités productives.

114. Le secteur des produits de base est inextricablement lié à la réalisation de ces objectifs parce que les minéraux, les produits de la pêche et les ressources forestières sont eux-mêmes des produits de base et que l'agriculture, qui fournit la majeure partie des produits de base, est fondamentalement tributaire des ressources naturelles, en particulier de la terre et de l'eau.

### 1. Activités extractives

115. La pollution et la nécessité de remettre les sols en état sont les principales conséquences environnementales des opérations d'exploitation minière. Dans la plupart des cas, les dommages environnementaux n'affectent qu'une superficie relativement restreinte mais leurs effets sont importants en raison de leur intensité et de leur gravité. Les effets peuvent aussi être transportés dans d'autres régions par les fleuves, les mers ou les vents. On a trouvé au Brésil des poissons fortement contaminés par le mercure provenant de mines d'or jusqu'à 180 kilomètres en aval des zones d'exploitation minière.

116. Un aspect important de l'impact des activités extractives sur l'environnement est que les pratiques nuisibles à l'environnement n'ont qu'un effet limité sur la production dans le secteur lui-même mais peuvent nuire à la santé de la population minière. Néanmoins, la retenue en matière de gestion de l'environnement est économiquement moins nécessaire dans l'industrie minière que dans l'agriculture, par exemple. Des mesures réglementaires sont donc indispensables pour promouvoir la gestion de l'environnement. Il est aussi important de surveiller l'application de ces mesures et d'en assurer le respect que de les adopter.

117. Les droits, taxes et autres mesures réglementaires obligeant les sociétés d'exploitation minière à prendre certaines mesures, par exemple à bonifier les terres, entraînent pour celles-ci des coûts additionnels. On estime qu'en termes réels le renforcement progressif d'ici à 1995 de la réglementation relative à l'environnement pourra entraîner une majoration des coûts de production allant jusqu'à 15 % pour le cuivre et 12 % pour l'aluminium.

118. L'adoption d'une réglementation environnementale plus stricte fait en outre obstacle à l'arrivée de nouvelles entreprises dans le secteur. Ceci est particulièrement vrai pour les sociétés des pays en développement et les petites entreprises en général. A l'opposé, les grosses sociétés transnationales qui opèrent dans des pays où la réglementation est rigoureuse utilisent déjà une technologie conforme aux nouvelles normes. Le renforcement de la réglementation environnementale sera, selon toute vraisemblance, plus coûteux s'agissant d'adapter les installations existantes.

119. D'autre part, la protection de l'environnement n'implique pas nécessairement un accroissement des coûts. L'efficacité de la production se traduit souvent par une efficacité environnementale, de même qu'elle en est la condition préalable. Des innovations destinées à améliorer la rentabilité se traduisent parfois par des pratiques écologiquement plus rationnelles. Ainsi,

les installations de lixiviation bactérielle récemment mises en place au Chili empêchent la pollution acide des eaux tout en permettant l'exploitation de minerais moins riches. De même, lorsque l'on a introduit des mesures permettant de réduire les émissions de fluore dans la production d'aluminium, on a réalisé des économies.

## 2. Pêcheries

120. Au cours des 20 dernières années, le volume total annuel des prises de ressources aquatiques est passé de moins de 70 millions de tonnes à près de 100 millions de tonnes. Dans le cadre de cette croissance, la surexploitation des ressources marines et une certaine méconnaissance des liens complexes d'interdépendance qui les caractérisent ont abouti à une conservation et une gestion inadéquates des ressources, lesquelles s'épuisent progressivement. Les dégradations biologiques et la rupture de chaînes alimentaires fragiles ont également beaucoup endommagé les stocks de poissons. Au niveau mondial, les prises annuelles de poissons sont en moyenne tout juste inférieures au volume de la production maximale équilibrée, et, dans plusieurs des grandes zones de pêche du monde (le nord-ouest du Pacifique, la Méditerranée, la mer Noire, l'est de l'océan Indien et le Pacifique Sud-Est, ce volume a été dépassé.

121. L'utilisation de filets dérivants, de plus en plus sujette à restrictions, constituait une grave menace pour l'environnement aquatique et sa biodiversité. A cet égard, la législation sur la pêche se modifie dans de nombreuses régions, d'Oman à la CEE, et n'autorise dorénavant que des filets à mailles plus larges.

122. Ces dernières années, l'aquaculture a représenté une part de plus en plus importante de l'approvisionnement mondial en poisson, 80 % des produits de l'aquaculture provenant d'Asie. Bien qu'elle contribue à la préservation des pêcheries marines, l'aquaculture n'est pas sans poser de problèmes environnementaux. L'élevage des crevettes, par exemple, donne lieu au défrichage des mangroves, au ramassage de grandes quantités de larves sauvages et à l'utilisation aveugle d'antibiotiques.

123. A la fin des années 70, l'extension de la juridiction nationale sur les ressources halieutiques jusqu'à 200 milles marins (zone économique exclusive) a donné aux Etats côtiers la possibilité de développer et de gérer les pêcheries dans leur intérêt plutôt que de disputer aux autres nations une part des ressources situées au large de leurs côtes. Ceci a peut-être sensiblement contribué à la durabilité de la base de ressources, mais cette possibilité a été mal exploitée par les pays en développement parce qu'ils ne disposaient pas des données scientifiques nécessaires, ne pouvaient assurer un suivi adéquat de l'état des ressources, ne disposaient pas des capacités de contrôle et de surveillance nécessaires, manquaient de personnel qualifié en nombre suffisant et avaient constamment un besoin urgent des devises qu'ils tiraient de leurs ressources naturelles. De ce fait, l'extension de la juridiction nationale a eu des conséquences plus favorables sur la conservation des ressources halieutiques dans les pays développés que dans les pays en

développement. En 1977, au Chili, une série de mesures d'incitation ont été prises et le marché a été libéralisé pour attirer les capitaux étrangers et favoriser un développement rapide du secteur de la pêche. Ces mesures ont entraîné un développement des activités des navires-usines étrangers et une croissance spectaculaire des prises et des exportations. Mais, de ce fait, de nombreuses espèces précieuses ont été surexploitées, et il a fallu imposer des restrictions.

124. Dans les pays développés où l'accès à la zone économique exclusive était plus limité pour les flottes étrangères, l'industrie nationale de la pêche s'est développée au point d'aboutir récemment à une grave surcapitalisation des flottes de navires pêchant certaines espèces. Dans la CEE, on est en train de discuter de la réduction de la taille et de la capacité tant de la flotte de la Communauté que de l'ensemble de l'industrie de transformation, dans le but d'améliorer l'utilisation des ressources. Des mesures techniques de protection des ressources marines ont été arrêtées récemment (par exemple la réduction de la longueur des filets dérivants).

125. Les accords internationaux de coopération dans le domaine de la pêche et les coentreprises de pêche pourraient amener une amélioration de la gestion des ressources halieutiques mondiales. Toutefois, quelques-uns seulement de ces accords traitent de la conservation et de la gestion des ressources et instituent des mesures d'incitation suffisantes à cet égard. Le plus souvent, ils mettent plus l'accent sur les droits de pêche octroyés aux flottes étrangères et sur une compensation pécuniaire rapide que sur la conservation et la gestion des ressources des Etats côtiers. Parmi les initiatives prises récemment pour améliorer les résultats des pays en développement à cet égard, on peut citer l'intention manifestée par la CEDEAO d'harmoniser les politiques internationales de coopération en matière de pêche de 13 Etats membres et d'introduire des mesures coordonnées de conservation des ressources aquatiques au niveau sous-régional.

### 3. Foresterie

126. Les forêts tropicales sont pour la plupart situées dans des pays en développement. Il s'agit presque entièrement de forêts naturelles, et l'on estime le rythme annuel de la déforestation, qui s'est accru d'environ 50 % entre 1980 et 1990, à quelque 17 millions d'hectares.

127. Les forêts tropicales sont une ressource naturelle renouvelable précieuse, qui peut servir de base aux efforts de développement de nombreux pays en développement. En outre, elles intéressent le monde entier dans la mesure où elles font fonction de piège à carbone et de dépositaire de la biodiversité et du patrimoine génétique.

128. Au niveau mondial, la réduction de la superficie des forêts tropicales imputable à l'exploitation forestière représente un pourcentage relativement minime de la déforestation totale. Près des deux tiers de la déforestation sont imputables à la transformation de forêts en terres agricoles. Plus l'exploitation du bois est profitable, moins la forêt a de chances d'être



convertie à d'autres usages et plus la durabilité et la préservation de la base de ressources deviennent importantes pour les propriétaires de la forêt. L'accroissement de la productivité agricole peut aussi contribuer à la conservation des forêts en réduisant le besoin de nouvelles terres.

129. Bien que relativement minimes au niveau mondial, les dommages causés aux forêts tropicales par l'exploitation commerciale des forêts naturelles sont très importants localement et nationalement. Ces dommages et la superficie de forêts effectivement perdue sont considérablement plus vastes que le volume de bois extrait de la forêt. Par exemple, on a estimé qu'au cours des opérations d'extraction d'essences commercialement demandées, on endommageait presque six fois plus d'arbres que l'on en abattait. Il existe des directives visant à réduire ces dommages, mais les faiblesses institutionnelles des administrations chargées des forêts de nombreux pays en développement entravent leur mise en oeuvre.

130. L'organisation institutionnelle de l'exploitation des forêts naturelles est fondée sur le système de la concession. La durée des concessions est parfois beaucoup plus brève que la rotation des forêts. Dans de tels cas, les sociétés ne s'intéressent guère à la durabilité des ressources forestières et encore moins à la biodiversité et au maintien de l'équilibre des écosystèmes. Bien que le contrat de concession puisse stipuler que certaines pratiques d'exploitation devront être utilisées et mettre à la charge de l'exploitation forestière l'obligation de traiter la forêt après les abattages, le respect de ces dispositions est souvent inadéquat.

131. Comme dans tout autre secteur, la transformation des matières premières avant exportation fournit des revenus supplémentaires aux pays exportateurs. Dans les années 80, certains pays en développement, et en particulier l'Indonésie, qui interdit les exportations de bois, ont accru leurs exportations de bois transformé, surtout sous forme de contre-plaqué. Les avantages que les pays en développement tirent de la transformation des matières premières sont néanmoins réduits du fait de l'inefficacité relative de leur industrie. Le gaspillage de bois est également important, et oblige à couper plus d'arbres qu'il n'est strictement nécessaire. L'amélioration de l'efficacité de leur industrie de transformation du bois, notamment pour la fabrication de contre-plaqué, devrait donc permettre aux pays en développement producteurs de bois tropicaux d'économiser des ressources et d'accroître leurs profits.

132. La décision adoptée par la CEE en 1990 en ce qui concerne la conservation des forêts tropicales prévoit une limitation des importations de bois tropicaux surexploités ainsi qu'un appui technique et financier en vue de l'élaboration de plans de gestion et de conservation des forêts nationales.

133. Dans le même esprit, l'un des objectifs de l'Accord international sur les bois tropicaux est de promouvoir l'élaboration de politiques nationales permettant une utilisation durable et la conservation des forêts tropicales et de leurs ressources génétiques, et le maintien de l'équilibre écologique dans les régions concernées 29/. Outre qu'elle exécute un grand nombre de projets

de reboisement et de gestion forestière dans les pays membres producteurs, l'Organisation internationale des bois tropicaux a adopté des directives pour la gestion durable des forêts tropicales. Sa stratégie consiste à utiliser des mesures d'incitation au niveau des forêts et du commerce pour promouvoir une telle gestion.

#### 4. Agriculture

134. Ces dernières années, le développement de la production agricole a été marqué par le remplacement sur une échelle sans précédent du travail de l'homme et des processus biologiques naturels par des intrants d'origine non agricole. L'utilisation d'énergie et d'engrais artificiels et l'emploi de différents agents phytosanitaires et herbicides sont aujourd'hui de plus en plus déterminants dans la croissance de la production agricole. Ceci pose des problèmes complexes en ce qui concerne les relations entre l'agriculture et l'environnement naturel.

135. La production agricole crée des problèmes environnementaux de pollution du fait qu'elle utilise des intrants extérieurs tels qu'engrais et pesticides chimiques en trop grandes quantités ou à mauvais escient et qu'elle contribue à l'épuisement des ressources naturelles par l'érosion ou la dégradation des sols.

136. La question principale qui se pose en ce qui concerne l'impact sur l'environnement des engrais chimiques est celle de savoir dans quelle mesure ils peuvent être utilisés sans causer de dommages environnementaux irréparables ou inacceptables. Pour être couronnée de succès, l'intensification de la production agricole devra associer la gestion des sols à une plus large utilisation d'intrants, notamment des engrais chimiques, qui fournissent environ 40 % des éléments nutritifs nécessaires aux récoltes au niveau mondial. En Afrique subsaharienne, les rendements céréaliers représentent environ un tiers de ceux d'Asie orientale. Ceci s'explique par des différences de qualité des sols, mais aussi par le fait qu'on utilise peu d'engrais en Afrique subsaharienne - un cinquième de ce que l'on utilise en moyenne en Asie orientale. Dans le monde en développement, la faiblesse des taux d'utilisation d'engrais et la perte des éléments nutritifs des sols sont des problèmes beaucoup plus graves que ceux qui résultent d'un épandage excessif et mal réalisé d'engrais 30/.

137. Néanmoins, étant donné les conséquences néfastes pour l'environnement d'une utilisation trop intensive des engrais, il importe de déterminer si et dans quelle mesure on peut utiliser d'autres systèmes d'exploitation tout en maintenant ou en accroissant la production agricole. L'utilisation de procédés biologiques de fertilisation - plantes fixatrices d'azote, rotation des cultures, utilisation d'arbres comme "pompes à éléments nutritifs" et recyclage des déchets organiques - pourrait être considérablement développée.

138. L'emploi de pesticides, qui est également cause de pollution, s'est énormément développé durant ces dernières décennies, en particulier dans les pays industrialisés mais aussi dans les pays en développement dans le cadre de

la production agricole moderne à grande échelle aux fins d'exportation, car les insectes nuisibles sont inhérents aux larges monocultures qui détruisent l'équilibre naturel qui en empêcherait la prolifération.

139. Il existe des différences entre les pesticides quant au niveau de toxicité et de rémanence. Douze des pesticides les plus dangereux, qu'on va jusqu'à appeler les "12 salopards", sont interdits ou d'usage sévèrement limité dans les pays industrialisés, mais ils continuent d'être utilisés dans de nombreux pays en développement.

140. Etant donné que les effets de l'utilisation abusive de pesticides commencent à être largement compris, plusieurs politiques ont été adoptées. Les pesticides sont maintenant dans toute la mesure du possible formulés pour combattre des ravageurs bien définis. Leur vie toxique est plus brève, de manière à en réduire l'accumulation dans l'environnement. Certains gouvernements éliminent les subventions pour les pesticides ou vont même jusqu'à taxer ces derniers, indiquant ainsi aux agriculteurs que l'emploi des pesticides a son coût environnemental aussi bien que financier 31/.

141. L'érosion, la dégradation des sols et la diminution de la nappe phréatique sont des manifestations de l'épuisement des ressources naturelles dû à l'activité agricole. La dégradation des sols peut être le fait de l'homme ou de processus naturels qui se seraient de toute façon produits. Les sols qui se dégradent facilement et ne sont pas susceptibles d'être gérés ne devraient pas être cultivés (ni autrement exploités). A défaut, l'épuisement sera inévitable. Les terres bonifiées par le brûlage des forêts tropicales sont souvent ainsi fragilisées.

142. Après plusieurs décennies de révolution verte et de "chimisation" et d'industrialisation de l'agriculture, les problèmes d'environnement occupent une place de plus en plus grande à l'ordre du jour de la recherche agronomique. Aux limites de la technologie agricole, nombre de techniques traditionnelles pour une agriculture durable sont en train d'être réévaluées et complétées par des éléments novateurs. L'intention est de remplacer la technologie chimique par des compétences de gestion. Une attention accrue est accordée au génie génétique des espèces cultivées et à la mise au point de formes non chimiques de gestion des pesticides, aux pesticides biodégradables, à des systèmes intégrés de nutrition des plantes faisant appel à des engrais "verts" pour remplacer les engrais partiellement chimiques, à la production de variétés à faible consommation d'intrants, au paillage, à l'intégration des cultures, aux pâturages et à la foresterie (agroforesterie), et à l'optimisation des techniques d'irrigation de manière à mieux utiliser les ressources en eau. L'introduction de l'agriculture écologique en Chine depuis 1985 est extrêmement encourageante 32/ . Les connaissances agronomiques et agrobiologiques sur ces questions se développent rapidement et il existe de larges possibilités de coopération entre pays en développement.

143. Il ressort clairement de ce qui précède que les marchés, comme ils fonctionnent aujourd'hui, ne peuvent assurer la durabilité et l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles. De nouveaux instruments sont

nécessaires pour promouvoir les pratiques écologiquement rationnelles et décourager l'utilisation de celles qui ne le sont pas. Ces instruments peuvent être de nature réglementaire ou économique; les uns comme les autres ont leurs avantages. Par ailleurs, les informations dont on dispose pour évaluer les dommages causés à l'environnement par la production des produits de base étant insuffisantes, il est nécessaire, avant d'élaborer des politiques réglementaires ou économiques, de réunir et d'analyser des données tant au niveau local qu'au niveau mondial.

144. A sa huitième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a identifié certains sujets susceptibles d'être étudiés dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et du développement durable. Ces questions sont également reflétées dans le Programme Action 21 adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à la mise en oeuvre duquel la CNUCED doit participer compte tenu de l'importance de la relation entre le développement, le commerce international et l'environnement et conformément à son mandat dans le domaine du développement durable.

### Notes

1/ Après avoir progressé de 1,2 % dans les années 70, le taux de croissance de la consommation de denrées alimentaires par habitant est tombé à 0,2 % seulement dans les années 80.

2/ C'est-à-dire ajusté d'après l'indice de la valeur unitaire des produits manufacturés exportés par les pays développés.

3/ L'indice des prix des principaux produits autres que les combustibles exportés par les pays en développement a chuté de 32 % en termes réels entre 1979/81 et 1988/90.

4/ Pour le groupe de pays dans lesquels les ventes de produits de base autres que les combustibles assurent plus de 70 % du total des recettes d'exportation (à l'exclusion des combustibles), le déficit des recettes d'exportation de produits de base dans les années 80 a représenté sept mois de recettes totales d'exportation (c'est-à-dire bien plus que pour les autres groupes de pays).

5/ Les recettes d'exportation de produits de base des pays en développement ont chuté de manière catastrophique, passant d'une moyenne de 405 milliards de dollars des Etats-Unis pour la période 1979/81 à 271 milliards de dollars des Etats-Unis en 1987/89. L'essentiel de ce recul est imputable à l'Asie occidentale et il a été de 40 % en Afrique; en Asie du Sud et du Sud-Est, par contre, les recettes d'exportation de produits de base ont légèrement progressé, grâce à une forte croissance des exportations de produits de base traditionnels et nouveaux.

6/ 20 des 31 pays en développement d'Amérique et 39 des 47 pays en développement d'Afrique tirent plus de la moitié de leurs recettes d'exportation de deux produits de base seulement.

7/ Voir huitième session de la CNUCED, rapport analytique du secrétariat de la CNUCED à la Conférence (TD/358, février 1992).

8/ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1991 (Washington, D.C., 1991), chap. 4, p. 70 à 87.

9/ La plupart de ces techniques sont disponibles auprès de l'Institut ghanéen de recherche sur le cacao (Financial Times, Londres, 2 juin 1992).

10/ Banque mondiale, Sri Lanka: Strengthened Adjustment for Growth and Poverty Reduction (Washington, D.C., 1992).

11/ Le cacao est une exception. En fait, les rendements en Extrême-Orient ont augmenté deux fois moins vite que dans les autres pays producteurs de cacao dans les années 80. Il convient toutefois de souligner qu'en valeur absolue les rendements enregistrés en Extrême-Orient sont plus du double de ce qu'ils sont dans les autres régions. En outre, en valeur absolue, l'augmentation de la production en Asie du Sud-Est a été de près de 40 % supérieure à la moyenne de tous les pays producteurs dans les années 80.

12/ A l'autre extrême, les niveaux élevés de la consommation d'engrais en Asie du Sud et du Sud-Est qui ont été atteints ces dernières années risquent même d'avoir des incidences négatives sur la qualité des sols.

13/ The Economist, Londres, 9 mars 1991, p. 88.

14/ En mai l'année dernière, Shell Oil Company a par exemple découvert, grâce à des images informatiques, le deuxième plus important gisement de pétrole des Etats-Unis, à 210 kilomètres environ au sud de la Nouvelle-Orléans (Business Week, 10 juin 1991).

15/ ONUDI, Alternatives technologiques pour le cuivre, le plomb, le zinc et l'étain dans les pays en voie de développement (ID/WG.470/5, Vienne 1987), p. 9.

16/ L'élaboration de l'acier au four électrique représente environ 30 % de la production totale d'acier. La quantité moyenne d'énergie absorbée par l'industrie du fer et de l'acier dans la plupart des pays producteurs d'acier s'établit en général entre 5 et 15 % de la consommation énergétique nationale. (OIT, Evolution récente dans l'industrie du fer et de l'acier, Commission du fer et de l'acier, douzième session, Genève 1992, Rapport I).

17/ A. Warhurst, "Metals Biotechnology for Developing Countries and Case Studies from the Andean Group, Chile and Canada", Resources Policy, vol. 17, N° 1 (mars 1991), p. 54 à 68.

18/ Un exemple est le programme de redressement économique du Ghana pour les années 80 qui met l'accent sur l'expansion des exportations de cacao, ce qui entraîne toutefois une baisse des cours mondiaux et une diminution des recettes en devises.

19/ Par exemple, les Maldives et Myanmar parmi les pays d'Asie du Sud-Est, et l'Argentine, le Belize, le Costa Rica, la République dominicaine, El Salvador et le Guatemala pour les pays en développement d'Amérique; Maurice, le Maroc et la Tunisie pour l'Afrique et Fidji pour les pays en développement d'Océanie.

20/ Voir par. 202 de l'Engagement de Carthagène, à la huitième session de la CNUCED.

21/ En 1984-1988, les ressources consacrées annuellement par les principales institutions financières internationales ou régionales à des activités de diversification, plutôt orientées vers l'exportation, du secteur des produits de base dans les pays en développement ont représenté environ 5 % de leurs engagements totaux (TD/B/C.1/AC/12, par. 42).

22/ Pour la répartition géographique des prêts des principales banques de développement internationales et régionales, voir *ibid.*, tableau 2.

23/ Voir TD/B/1256, vol. 1, p. 1, par. 4.

24/ Y compris l'Australie, l'Autriche, le Canada, la CEE, les Etats-Unis, la Finlande, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse.

25/ Cette simulation a été faite avec le modèle CNUCED de simulation des politiques commerciales, en introduisant les baisses tarifaires évoquées dans le texte présenté le 16 novembre par le président du Groupe des négociations sur les produits tirés des ressources naturelles. Voir l'analyse du secrétariat de la CNUCED présentée à la huitième session de la Conférence (TD/358, par. 265, New York, 1992).

26/ L'équivalent subvention à la production est un agrégat qui exprime en valeur monétaire tous les transferts effectués au profit des agriculteurs, au titre des programmes nationaux de soutien et de la politique commerciale des pays.

27/ En valeur absolue, la majeure partie des aides à l'agriculture dans les pays de l'OCDE, en 1991, a été versée par la CEE (84 milliards de dollars des Etats-Unis) et les Etats-Unis (35 milliards de dollars des Etats-Unis). En pourcentage, la Suisse, la Norvège, la Finlande et le Japon ont les taux d'aide les plus élevés (supérieurs à 65 %), et la Nouvelle-Zélande (4 %) et l'Australie (15 %) les taux les plus faibles. La valeur estimative de l'équivalent subvention à la production pour certains produits de base, exprimée en pourcentage, est très élevée pour des produits comme le sucre, les céréales et la viande, qui ont une grande importance commerciale pour de nombreux pays. Voir OCDE, Agricultural Policies, Markets and Trade: Monitoring and Outlook 1992, Paris, 1992).

28/ Voir la revue économique de l'OCDE : "Modélisation des conséquences des politiques agricoles", N° 13, hiver 1989-1990, tableau 2, p. 151.

29/ Accord international sur les bois tropicaux, 1983, article premier, objectif h).

30/ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1991, p. 138.

31/ *Ibid.*, 1977, p. 140.

32/ Qu Geping, "The review and prospects of eco-farming construction in China", China Environmental Science Press, 1991.

Annexe I

Mandat de la Commission permanente des produits de base

Conformément à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle que modifiée, et au texte intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène", adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session, le Conseil du commerce et du développement constitue une Commission permanente sur les produits de base, dotée du mandat suivant :

1. Promouvoir aux niveaux national et international, dans le domaine des produits de base, des politiques équilibrées, compatibles et cohérentes, qui, entre autres choses, tiennent compte des tendances du marché.
2. Réaliser des études, des analyses et des examens périodiques et globaux de la situation et des perspectives concernant les produits de base, et établir des rapports statistiques sur la production, les prix et le commerce de ces produits.
3. Entreprendre des analyses et définir des orientations concernant les politiques relatives aux produits de base, en tenant compte à la fois, selon qu'il convient, de la résolution 93 (IV) de la Conférence, des caractéristiques et de la situation particulière des différents produits de base, ainsi que des problèmes spéciaux des pays les moins avancés. Ces activités devraient contribuer à la réalisation des objectifs suivants :
  - a) Améliorer le fonctionnement des marchés de produits de base en réduisant les distorsions préjudiciables à l'offre et à la demande;
  - b) Optimiser la contribution du secteur des produits de base au développement, notamment en favorisant une rentabilité et une productivité accrues, et, partant, une plus grande compétitivité;
  - c) Passer en revue et comparer les politiques nationales dans le but d'accroître la compétitivité du secteur des produits de base, compte tenu des tendances du marché;
  - d) Réduire progressivement la dépendance excessive à l'égard des exportations de produits primaires grâce à une diversification horizontale et verticale de la production et des exportations, ainsi qu'au remplacement des cultures, dans un cadre macro-économique tenant compte de la structure économique des pays, de leurs ressources et de leurs débouchés commerciaux;
  - e) Éliminer progressivement les obstacles au commerce des produits de base (libéralisation des échanges);
  - f) Accroître la transparence du marché;
  - g) Étudier les relations entre les politiques relatives aux produits de base, la bonne gestion des ressources naturelles et le développement durable;

/...



h) Etudier les moyens d'accroître l'utilisation et l'efficacité de divers mécanismes de gestion des risques, en tenant compte de l'objectif d'une réduction maximale des risques découlant des fluctuations des marchés de produits de base, y compris des mécanismes de couverture des prix liés aux marchés tels que les marchés à terme et les options ainsi que d'autres mécanismes à plus long terme, par exemple échanges de produits, obligations et prêts indexés sur les prix des produits de base, les obstacles à leur utilisation potentielle et les moyens de surmonter ces obstacles;

i) Analyser les problèmes relatifs au manque à gagner subi par les pays en développement dans le secteur des produits de base, et examiner l'évolution dans le domaine du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation.

4. Faciliter et coordonner les activités des organes s'occupant des produits de base.
5. Suivre et faciliter, le cas échéant, les consultations et les mesures intergouvernementales entre pays intéressés se rapportant aux problèmes relatifs à des produits de base ou à des groupes de produits de base particuliers; étudier la nécessité, et en encourageant la conclusion lorsque cela est jugé nécessaire, d'accords ou arrangements internationaux viables et efficaces, qui tiennent compte des tendances du marché, ainsi que la nécessité de créer des groupes d'étude, tant autonomes qu'intégrés à la CNUCED.
6. Aider le Conseil à étudier la question d'une conférence mondiale sur les produits de base comme prévu dans la décision intitulée "Conférence mondiale sur les produits de base" adoptée à la huitième session de la Conférence.
7. Pour l'aider dans ses travaux, la Commission dispose de deux organes subsidiaires, le Groupe intergouvernemental d'experts du tungstène et le Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer.
8. Examiner d'autres questions dans le domaine des produits de base qui peuvent lui être renvoyées par le Conseil.
9. La Commission devrait mener ses travaux de façon progressive, conformément aux paragraphes 49 à 60 de l'Engagement de Carthagène. Dans l'esprit de l'Engagement de Carthagène, notamment des paragraphes 18 et 47, la Commission devrait être guidée par la nécessité de promouvoir un consensus international sur des stratégies et des principes d'action aux niveaux national et international visant à améliorer les perspectives de développement des Etats membres, en particulier des pays en développement. Elle devrait aussi servir de forum pour l'échange de données d'expérience entre les Etats membres, de façon qu'ils puissent en tirer des enseignements utiles pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques à l'échelle nationale et internationale, ainsi que pour la coopération économique internationale.
10. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission devrait prendre dûment en considération la diversité des situations et des expériences nationales. Elle pourrait fonder ses travaux sur des analyses par pays établies par le

/...

secrétariat, et demander à des pays de présenter des études sur leur propre expérience. Elle pourrait aussi, selon la question à l'étude, rechercher le concours et mettre à profit l'expérience et les compétences d'acteurs non gouvernementaux, en particulier d'entreprises, de syndicats, de théoriciens, chercheurs et universitaires et d'organisations non gouvernementales, ainsi que de représentants d'organisations internationales.

11. La Commission devrait étudier les domaines dans lesquels il conviendrait de renforcer la coopération technique.

12. Les travaux de la Commission devraient être coordonnés avec ceux d'autres commissions et groupes de travail.

13. Les travaux de la Commission devraient compléter ceux d'autres organismes internationaux, étant entendu qu'il faut éviter les chevauchements.

14. La Commission peut recommander au Conseil la constitution de groupes d'experts.

15. La Commission présente au Conseil du commerce et du développement des rapports périodiques sur ses travaux. Conformément au paragraphe 68 de l'Engagement de Carthagène, le Conseil procède, à mi-parcours entre les sessions de la Conférence, à un examen et à une évaluation du programme de travail de la Commission.

16. La fréquence des sessions de la Commission est déterminée par le Conseil, conformément aux procédures en vigueur concernant le calendrier des réunions. La durée des sessions ne devrait pas dépasser cinq jours.

Annexe II

Grandes lignes de l'Accord international de 1992 sur le sucre

Les objectifs de l'Accord international de 1992 sur le sucre sont les suivants :

- a) Accroître la coopération internationale concernant les questions qui ont directement ou indirectement trait au sucre dans le monde;
- b) Fournir un cadre pour les consultations intergouvernementales sur le sucre et sur les moyens d'améliorer l'économie mondiale du sucre;
- c) Faciliter le commerce du sucre par la collecte et la diffusion de renseignements sur le marché mondial du sucre et d'autres édulcorants;
- d) Encourager l'augmentation de la demande de sucre, en particulier pour des utilisations nouvelles.

L'Organisation internationale du sucre a pour tâche d'assurer la mise en oeuvre de l'accord et d'en contrôler l'application. L'Organisation continuera de faire fonction de centre pour la collecte et la publication d'informations statistiques et d'études sur la production, les prix, les exportations et les importations, la consommation et les stocks de sucre (tant non raffiné que raffiné) et autres édulcorants, ainsi que sur les taxes sur le sucre et autres édulcorants, au niveau mondial.

L'accord ne prévoit pas de mesures visant à réglementer les prix, mais le Conseil international du sucre, qui est l'organe directeur intergouvernemental de l'Organisation internationale du sucre, peut étudier la possibilité de négocier un nouvel accord international sur le sucre, comportant éventuellement des dispositions économiques.

La principale différence entre le nouvel accord et les précédents accords internationaux sur le sucre est qu'il contient une liste unique de membres aux fins de l'attribution des voix et du calcul de la contribution des membres au budget administratif de l'Organisation.

Un nouvel élément de l'accord est qu'il crée un comité administratif composé de 18 membres, à savoir les 10 membres versant les plus grosses contributions financières et 8 membres élus par les autres membres du Conseil.

Le nouvel accord prévoit que l'Organisation internationale du sucre utilise au mieux les mécanismes du Fonds commun pour les produits de base. Parmi les nouvelles dispositions, un article dispose que les membres tiennent dûment compte des aspects écologiques à tous les stades de la production de sucre.

Le nouvel accord doit entrer en vigueur le 1er janvier 1993 pour une période de trois ans, et il pourra être reconduit pour des périodes successives de deux ans. Il entrera définitivement en vigueur lorsque des instruments de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'accession auront été déposés par des Etats détenant 60 % des voix selon la répartition indiquée dans l'accord.

-----